

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 décembre 2013 et 2012

Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

La Société maintient un système de contrôles internes qui lui procure l'assurance raisonnable que ses registres financiers sont fiables et que son actif est protégé de manière adéquate. Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. les auditeurs indépendants de la Société, qui ont émis leur rapport.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est secondé pour ce faire par le comité d'audit, dont tous les quatre membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre de temps à autre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin d'examiner les états financiers et tout élément se rapportant à l'audit. Les auditeurs indépendants de la Société peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit. Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit, qui en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.



Brian McManus
Le président et
chef de la direction



Éric Vachon, CPA, CA
Le premier vice-président et
chef des finances

Saint-Laurent (Québec)
Le 13 mars 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Stella-Jones Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Stella-Jones Inc. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stella-Jones Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 13 mars 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A119714

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|-------|------------------|----------------|
| | | \$ | \$ |
| Actif | | | |
| Actif courant | | | |
| Trésorerie | 4, 10 | 3 191 | 14 000 |
| Débiteurs | 5 | 107 987 | 89 563 |
| Stocks | 6 | 458 616 | 413 400 |
| Frais payés d'avance | | 12 102 | 10 014 |
| Impôts sur le résultat à recouvrer | | – | 7 886 |
| | | 581 896 | 534 863 |
| Actif non courant | | | |
| Immobilisations corporelles | 7 | 234 234 | 189 028 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 93 988 | 93 105 |
| Goodwill | 8 | 156 208 | 135 834 |
| Instruments financiers dérivés | 19 | 2 119 | 198 |
| Autres actifs | 9 | 3 478 | 2 835 |
| | | 1 071 923 | 955 863 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Passif courant | | | |
| Dette bancaire | 10 | – | 14 000 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 11 | 58 054 | 65 836 |
| Impôts sur le résultat à payer | | 1 007 | – |
| Partie courante de la dette à long terme | 12 | 2 732 | 6 358 |
| Partie courante des provisions et autres passifs non courants | 13 | 3 060 | 3 862 |
| | | 64 853 | 90 056 |
| Passif non courant | | | |
| Dette à long terme | 12 | 370 159 | 343 250 |
| Passifs d'impôt différé | 16 | 46 200 | 38 809 |
| Provisions et autres passifs non courants | 13 | 13 671 | 8 297 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 17 | 3 724 | 4 774 |
| Instruments financiers dérivés | 19 | 1 133 | 1 926 |
| | | 499 740 | 487 112 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions | 14 | 211 162 | 210 636 |
| Surplus d'apport | | 1 353 | 1 229 |
| Résultats non distribués | | 345 532 | 264 211 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | 14 136 | (7 325) |
| | | 572 183 | 468 751 |
| | | 1 071 923 | 955 863 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,



Tom A. Bruce Jones, C.B.E.
 Administrateur



George J. Bunze, CPA, CMA
 Administrateur

Cumul des autres éléments du résultat global

| | Capital- actions | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Impact de la conversion de devise étrangère | Conversion des dettes à long terme désignées comme éléments de couverture nets | Pertes sur couverture de flux de trésorerie non réalisées | Total | Capitaux propres |
|---|---------------------|---------------------|--------------------------------|--|---|--|---------|---------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} janvier 2012 | 131 272 | 1 342 | 201 268 | (2 239) | 1 046 | (777) | (1 970) | 331 912 |
| Résultat global | | | | | | | | |
| Résultat net de l'exercice | – | – | 73 070 | – | – | – | – | 73 070 |
| Autres éléments du résultat global | – | – | (30) | (6 711) | 1 731 | (375) | (5 355) | (5 385) |
| Résultat global de l'exercice | – | – | 73 040 | (6 711) | 1 731 | (375) | (5 355) | 67 685 |
| Dividendes sur les actions ordinaires | – | – | (10 097) | – | – | – | – | (10 097) |
| Régime d'options d'achat d'actions | 719 | – | – | – | – | – | – | 719 |
| Levée d'options sur actions | – | (231) | – | – | – | – | – | (231) |
| Émission d'actions ordinaires (Note 4) | 78 202 | – | – | – | – | – | – | 78 202 |
| Régime d'achat d'actions des employés | 443 | – | – | – | – | – | – | 443 |
| Rémunération fondée sur des actions | – | 118 | – | – | – | – | – | 118 |
| | 79 364 | (113) | (10 097) | – | – | – | – | 69 154 |
| Solde au 31 décembre 2012 | 210 636 | 1 229 | 264 211 | (8 950) | 2 777 | (1 152) | (7 325) | 468 751 |
| Solde au 1^{er} janvier 2013 | 210 636 | 1 229 | 264 211 | (8 950) | 2 777 | (1 152) | (7 325) | 468 751 |
| Résultat global | | | | | | | | |
| Résultat net de l'exercice | – | – | 92 536 | – | – | – | – | 92 536 |
| Autres éléments du résultat global | – | – | 2 522 | 38 164 | (18 621) | 1 918 | 21 461 | 23 983 |
| Résultat global de l'exercice | – | – | 95 058 | 38 164 | (18 621) | 1 918 | 21 461 | 116 519 |
| Dividendes sur les actions ordinaires | – | – | (13 737) | – | – | – | – | (13 737) |
| Régime d'achat d'actions des employés | 526 | – | – | – | – | – | – | 526 |
| Rémunération fondée sur des actions | – | 124 | – | – | – | – | – | 124 |
| | 526 | 124 | (13 737) | – | – | – | – | (13 087) |
| Solde au 31 décembre 2013 | 211 162 | 1 353 | 345 532 | 29 214 | (15 844) | 766 | 14 136 | 572 183 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

| | Note | 2013 | 2012 |
|--|------|----------------|---------|
| | | \$ | \$ |
| Ventes | | 970 149 | 717 494 |
| Charges | | | |
| Coût des ventes | | 772 818 | 565 668 |
| Frais de vente et d'administration | | 57 166 | 42 543 |
| Autres pertes (gains), montant net | | 1 466 | (313) |
| | 15 | 831 450 | 607 898 |
| Résultat opérationnel | | 138 699 | 109 596 |
| Charges financières | | 10 892 | 8 319 |
| Résultat avant impôts | | 127 807 | 101 277 |
| Charge (produit) d'impôts sur le résultat | | | |
| Exigibles | 16 | 32 545 | 30 486 |
| Différés | 16 | 2 726 | (2 279) |
| | | 35 271 | 28 207 |
| Résultat net de l'exercice | | 92 536 | 73 070 |
| Résultat de base par action ordinaire | 14 | 1,35 | 1,14 |
| Résultat dilué par action ordinaire | 14 | 1,34 | 1,13 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net de l'exercice | 92 536 | 73 070 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Éléments qui pourraient être subséquentement reclassés au résultat net | | |
| Variation nette des gains (pertes) à la conversion des états financiers des établissements étrangers | 38 164 | (6 711) |
| Variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers | (18 113) | 1 708 |
| Impôts sur la variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers | (508) | 23 |
| Variation des gains (pertes) sur la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | 2 715 | (528) |
| Impôts sur la variation des gains (pertes) sur la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (797) | 153 |
| Éléments qui ne seront pas subséquentement reclassés au résultat net | | |
| Variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 3 543 | (53) |
| Impôts sur la variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (1 021) | 23 |
| | 23 983 | (5 385) |
| Résultat global de l'exercice | 116 519 | 67 685 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|------|-----------------|------------------|
| | | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux | | | |
| Activités opérationnelles | | | |
| Résultat net de l'exercice | | 92 536 | 73 070 |
| Ajustements pour | | | |
| Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles | | 7 760 | 5 312 |
| Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles | | 8 562 | 5 393 |
| Désactualisation des intérêts | | 492 | 739 |
| Réévaluation d'actifs suite à l'acquisition par étapes de Kanaka | | – | (1 623) |
| Perte à la cession d'immobilisations corporelles | | 2 173 | 2 597 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | | 320 | (330) |
| Rémunération fondée sur des actions | | 124 | 118 |
| Charges financières | | 10 892 | 8 319 |
| Impôts sur le résultat | | 32 545 | 30 486 |
| Impôts sur le résultat différés | | 2 726 | (2 279) |
| Provision pour unités d'actions incessibles | | 2 593 | (729) |
| Autres | | (92) | (276) |
| | | 160 631 | 120 797 |
| Variations des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie et autres | | | |
| Débiteurs | | (4 663) | 32 220 |
| Stocks | | (8 438) | (60 076) |
| Frais payés d'avance | | (1 481) | (205) |
| Impôts sur le résultat à recouvrer | | (348) | (284) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | | (10 376) | (15 196) |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | | 1 099 | (496) |
| Provisions et autres passifs non courants | | (50) | (4 541) |
| | | (24 257) | (48 578) |
| Intérêts versés | | (9 075) | (7 202) |
| Impôts payés sur le résultat | | (23 081) | (36 501) |
| | | 104 218 | 28 516 |
| Activités de financement | | | |
| Diminution de la dette bancaire | | (14 000) | (7 085) |
| Augmentation des coûts de financement différés | | (364) | (849) |
| Augmentation de la dette à long terme | | 4 814 | 174 550 |
| Remboursement de la dette à long terme | | (9 328) | (70 163) |
| Ententes de non-concurrence à payer | | (1 694) | (1 296) |
| Dividendes sur les actions ordinaires | | (13 737) | (10 097) |
| Produit de l'émission d'actions ordinaires | | 526 | 78 481 |
| | | (33 783) | 163 541 |
| Activités d'investissement | | | |
| Diminution des autres actifs | | 529 | 334 |
| Acquisition d'entreprises | 4 | (57 538) | (167 284) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (466) | (471) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | (26 157) | (14 790) |
| Produit de la cession d'actifs | | 2 388 | 4 154 |
| | | (81 244) | (178 057) |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | | (10 809) | 14 000 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 14 000 | – |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | 3 191 | 14 000 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Stella-Jones Inc. (la « Société ») est un chef de file dans la production et la commercialisation de produits en bois traité sous pression. La Société fournit des traverses de chemin de fer et des poutres aux exploitants de chemin de fer nord-américains, ainsi que des poteaux aux sociétés de services publics d'électricité et aux entreprises de télécommunications à l'échelle du continent. Elle fournit également du bois d'œuvre à usage résidentiel et des services personnalisés aux détaillants et grossistes en vue d'applications extérieures, de même que des produits industriels, notamment des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour fondations, du bois de construction, du bois pour les ponts et des produits à base de goudron de houille. La Société possède des usines de traitement et des installations d'écorçage de poteaux au Canada et aux États-Unis, et elle vend ses produits principalement dans ces deux pays. Son siège social est situé au 3100 boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, au Québec (Canada). La Société est constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et ses actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole SJ.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

La Société établit ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (les «IFRS») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'«IASB») et le Manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada Partie I.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 mars 2014.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et certains passifs non courants qui sont évalués à la juste valeur. La Société a appliqué de façon constante les mêmes conventions comptables pour toutes les périodes présentées, à l'exception des nouvelles normes récemment adoptées.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. La Société détient 100 % des titres de participation de ses filiales. Les filiales en importance sont les suivantes :

| Filiale | Société mère | Pays de constitution |
|--|---------------------------------------|----------------------|
| Guelph Utility Pole Company Ltd. | Stella-Jones Inc. | Canada |
| I.P.B. - W.P.I. International Inc. | Stella-Jones Inc. | Canada |
| 4552822 Canada Inc. | Stella-Jones Inc. | Canada |
| 4552831 Canada Inc. | Stella-Jones Inc. | Canada |
| Stella-Jones Canada Inc. | Stella-Jones Inc. | Canada |
| Selkirk Forest Products Company | Stella-Jones Canada Inc. | Canada |
| MCP Acquisition Holdings Ltd. | Selkirk Forest Products Company | Canada |
| Kanaka Creek Pole Company Limited ("Kanaka") | Stella-Jones Canada Inc. | Canada |
| Selkirk Timber Company | Stella-Jones Canada Inc. | Canada |
| Stella-Jones U.S. Holding Corporation ("SJ Holding") | Stella-Jones Inc. | États-Unis |
| Stella-Jones U.S. Finance Corporation | Stella-Jones U.S. Holding Corporation | États-Unis |
| Stella-Jones Corporation ("SJ Corp") | Stella-Jones U.S. Holding Corporation | États-Unis |
| McFarland Cascade Holdings, Inc. ("McFarland") | Stella-Jones Corporation | États-Unis |
| Electric Mills Wood Preserving LLC | McFarland Cascade Holdings, Inc. | États-Unis |
| Cascade Pole and Lumber Company | McFarland Cascade Holdings, Inc. | États-Unis |
| McFarland Cascade Pole & Lumber Company | McFarland Cascade Holdings, Inc. | États-Unis |
| Canadalux S.à.r.l. | 4552822 Canada Inc. | Luxembourg |

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Périmètre de consolidation (suite)

Filiales (suite)

Aux termes de l'acquisition de McFarland le 30 novembre 2012, SJ Corp a acquis Shelby County Forest Products LLC, ainsi que sa filiale en propriété exclusive Electric Mills Wood Preserving LLC. SJ Corp a également acquis L. D. McFarland Company et Forest Products Research Laboratory LLC, qui étaient des filiales en propriété exclusive de McFarland. Le 1^{er} mai 2013, Shelby County Forest Products LLC et Electric Mills Wood Preserving LLC ont été fusionnées et la société survivante a été Electric Mills Wood Preserving LLC. Le même jour L. D. McFarland Company et McFarland ont été fusionnées et la société survivante a été McFarland. Le 23 décembre 2013, Forest Products Research Laboratory LLC a été dissoute.

La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être dès que la Société cesse de détenir le contrôle.

L'acquisition des filiales de la Société est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors de l'acquisition d'une filiale consiste en la juste valeur des actifs transférés, des passifs pris en charge et des parts de capitaux propres émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut également la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et les passifs éventuels pris en charge lors de l'acquisition d'une filiale sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de l'ensemble de la contrepartie transférée, de la juste valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle de la société acquise et la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans la société acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables et des passifs pris en charge est comptabilisé dans le goodwill. Si le coût d'acquisition est moins élevé que la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement dans l'état consolidé du résultat net. Les opérations et les soldes intersociétés ainsi que les profits non réalisés découlant d'opérations entre sociétés sont éliminés. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque nécessaire pour les rendre conformes aux méthodes adoptées par la Société.

Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

b) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les ventes et les charges libellées en monnaie étrangère sont converties au cours moyen mensuel. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion découlant du règlement de transactions en monnaie étrangère et de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net, au poste « Autres pertes (gains), montant net », à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et différées dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ».

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Conversion des monnaies étrangères (suite)

b) Transactions en monnaies étrangères (suite)

Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de devise sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception des écarts de change résultant de la conversion de placements disponibles à la vente et des écarts de change résultant de la conversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût sont convertis au cours de change historique.

c) Activités à l'étranger

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture dans le cas des actifs et des passifs, et au cours moyen de l'exercice, dans le cas des ventes et des charges. Les différences de conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ».

d) Couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers

Les écarts de change résultant de la conversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en autant que la couverture soit efficace et sont présentés dans les capitaux propres. Si la couverture se révèle inefficace, ces écarts de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Lors de la sortie de l'élément couvert d'un investissement étranger (la filiale), le montant cumulé comptabilisé dans les capitaux propres doit être reclassé à l'état consolidé du résultat net et faire partie du profit ou de la perte résultant de la sortie.

Constatation des ventes

Les revenus provenant de la vente de produits et de services sont constatés lorsque l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que l'entité ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, que le montant des revenus peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les revenus sont présentés, déduction faite des rabais et des ristournes, des retours et des provisions pour retours ainsi que des réclamations pour produits endommagés.

La Société prend part à des ententes où sont offerts séparément des services d'approvisionnement de traverses de chemin de fer non traitées et de service de traitement (« ST») de traverses. Les services d'approvisionnement comprennent le dimensionnement, l'inspection et le traitement de traverses de chemin de fer. Les ventes de services d'approvisionnement sont constatées après cette étape lorsqu'un transfert de propriété des traverses non traitées est fait au client ou lorsque les ST sont rendus, selon l'entente contractuelle. Les ventes provenant des ST sont constatées lorsque les services sont rendus ou lorsque les traverses sont expédiées. Selon certaines ententes, le client fournit les traverses non traitées et la Société offre tous les autres services. La Société capitalise les dépenses engagées pour rendre les services et les renverse au coût des ventes au même moment où les ventes correspondantes sont constatées.

La Société récolte également des billots en fonction des permis de coupe dans le cadre de son processus d'approvisionnement en matières premières destinées à la transformation en poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les billots qui ne satisfont pas aux normes de qualité requises pour les poteaux destinés aux sociétés de services publics sont régulièrement récoltés et vendus à des tiers. Les revenus provenant de la vente de billots qui ne satisfont pas aux normes de qualité sont compris dans le coût des poteaux vendus parce qu'ils font partie des produits dérivés liés aux activités d'approvisionnement en matières premières de la Société. Les ventes de billots qui ne satisfont pas aux normes de qualité ont totalisé 41 141 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (14 938 \$ en 2012).

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des soldes bancaires et de placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Débiteurs

Les débiteurs représentent les montants que doivent les clients en contrepartie des produits vendus ou pour des services rendus dans le cadre de l'activité courante. Les débiteurs sont classés comme actifs courants si le paiement est exigible dans un an, tout au plus. Les débiteurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, mesurés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette et comprennent les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux de fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts d'emprunt engagés au cours de la période de construction, diminué du cumul des amortissements. La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties principales et amortit séparément chacune de ses parties. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en utilisant des taux basés sur la durée d'utilité estimative des actifs.

| | Durée d'utilité |
|------------------------------|-----------------|
| Immeubles | de 7 à 60 ans |
| Équipements de production | de 5 à 60 ans |
| Équipements d'anti-pollution | de 10 à 60 ans |
| Matériel roulant | de 3 à 15 ans |
| Matériel de bureau | de 2 à 10 ans |

Les routes sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats selon la proportion des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs à couper dans la zone autorisée desservie par la route, puis portés en diminution du coût historique.

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées, le cas échéant.

Charges financières

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés au titre des charges financières dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs admissibles sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour l'utilisation prévue.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont constatées au coût et amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont enregistrées au coût et ne sont pas amorties. Le mode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont révisés sur une base annuelle.

| | Mode | Durée d'utilité |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Relations clients | Amortissement linéaire | de 5 à 10 ans |
| Relations clients | Amortissement dégressif | 10 % à 15 % |
| Ententes de non-concurrence | Amortissement linéaire | de 3 à 6 ans |
| Enregistrement de la créosote | — | Indéterminée |

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations incorporelles (suite)

Les coûts du bois sur pied sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Au Canada, la Société détient des droits de coupe perpétuels pour lesquels les coûts de planification et de préparation de sites géographiques précis sont capitalisés jusqu'au début des récoltes. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats en fonction du pourcentage des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs de bois devant être coupé sur les sites identifiés.

Les droits de coupe sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats en fonction du pourcentage des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs sur une période de 40 ans, puis portés en diminution du coût historique.

L'enregistrement de la créosote est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation possible.

Goodwill

Dans le contexte d'une acquisition, le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables, des passifs et des passifs éventuels de la société acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ; il est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant créé le goodwill.

Dépréciation

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La Société évalue, sauf pour le goodwill, les pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concerné). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés de manière à former le plus petit regroupement identifiable qui génère des flux de trésorerie indépendants de ceux générés par d'autres actifs (UGT). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation font l'objet d'un examen en vue d'une reprise possible à chaque date de clôture.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT, qui représentent le niveau auquel la direction fait le suivi du goodwill et qui ne sont pas à un niveau plus élevé qu'un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises ayant créé le goodwill.

Contrats de location

La Société loue certaines immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple, déduction faite de tout incitatif à la location reçu du bailleur, sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Contrats de location (suite)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont capitalisés au début de la location à la juste valeur de l'immobilisation corporelle louée ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, selon la moins élevée des deux.

Les paiements au titre de la location-financement sont ventilés entre le passif et la charge financière de manière à maintenir un taux constant sur le solde du passif. Les obligations liées à la location, déduction faite des charges financières, sont prises en compte dans la dette à long terme. La partie des frais financiers correspondant aux intérêts est comptabilisée en charges dans l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif pour chaque période.

Le montant amortissable d'un actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période d'utilisation escomptée sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par la Société aux actifs amortissables dont elle est la propriétaire. Si l'on a la certitude raisonnable que la Société deviendra la propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif, sinon l'actif est amorti sur la plus courte des durées entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable peut être recouvrée principalement dans le cadre d'une opération de vente et qu'une vente est hautement probable. Ils sont inscrits au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente lorsque leur valeur comptable peut être recouvrée principalement dans le cadre d'une opération de vente plutôt que par utilisation continue.

Provisions

Les provisions relatives au reboisement et à la restauration des sites, ainsi que les autres provisions, sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, le remboursement doit être inscrit comme un actif distinct à l'état consolidé de la situation financière seulement si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges financières ».

La Société considère comme partie courante des provisions une obligation dont le règlement est prévu à l'intérieur des 12 prochains mois.

Obligations liées au reboisement

Le *Forest Act* (Colombie-Britannique) et le *Forests Act* (Alberta) exigent que le secteur forestier assume les coûts de reboisement dans certaines zones de coupe autorisées. Par conséquent, la Société comptabilise les coûts de reboisement à une valeur qui correspond à sa meilleure estimation, soit la juste valeur des coûts de reboisement pour la période au cours de laquelle le bois est coupé, la juste valeur du passif étant déterminée par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs. Les coûts de reboisement sont inscrits dans les coûts de production courante.

Obligations liées à la restauration de sites

Les obligations liées à la restauration de sites sont liées à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives associées aux obligations de restauration de certaines propriétés. La Société examine régulièrement les dépenses estimatives futures liées à la restauration de sites et comptabilise les révisions et les charges de désactualisation relatives aux obligations actuelles au poste « Frais de vente et d'administration », à l'état consolidé du résultat net.

L'obligation est réévaluée, à chaque date de clôture, pour tenir compte des changements des taux d'actualisation et de l'estimation des montants, de la durée et des coûts du travail devant être effectué.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net sauf s'ils se rapportent à des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Impôts exigibles

La charge d'impôts exigibles est établie d'après le résultat de la période visée après ajustement pour tenir compte des éléments qui ne sont pas imposables ou pas déductibles. Les ajustements de la charge d'impôts pour les années précédentes sont également enregistrés dans la charge d'impôts exigibles. Les impôts exigibles sont calculés selon les taux d'imposition régis par des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. La direction revoit périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des situations pour lesquelles les règlements fiscaux applicables prêtent à interprétation. Au besoin, des provisions sont inscrites en fonction des montants qui devraient être payés aux autorités fiscales. Durant l'exercice, le calcul de la provision d'impôt est basé sur une estimation du taux d'imposition annuel.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée aux taux d'imposition régis par des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable qu'ils seront recouverts.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire autorisant la compensation d'un actif d'impôt exigible avec un passif d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables là où ces dernières ont l'intention de régler le montant net.

Des actifs et des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles générées par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif acquis dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises.

Avantages postérieurs à l'emploi

Programme d'avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des avantages futurs gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses économiques et démographiques les plus probables de la direction.

La Société offre un programme d'avantages postérieurs à l'emploi à certains retraités. Pour avoir droit à ces avantages, l'employé doit habituellement demeurer en service jusqu'à l'âge de la retraite et travailler durant une période minimale. Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés à partir de la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel ont commencé à générer des droits aux prestations en vertu du régime jusqu'à la date à laquelle des services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits aux prestations supplémentaires. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes de retraite à prestations définies

La Société comptabilise les obligations et les coûts connexes des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées et les meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement des placements, l'indexation des salaires, l'âge de retraite des employés et les taux d'actualisation relatifs aux obligations. Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régimes de retraite à prestations définies (suite)

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement réel des actifs du régime (excluant la composante intérêts nets) et la variation, le cas échéant, de l'effet du plafond de l'actif, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être recyclés aux états consolidés du résultat net des périodes suivantes.

Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de rémunération fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie, aux termes desquels elle reçoit des services des employés en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements en trésorerie.

Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société comptabilise les options sur actions attribuées à des membres du personnel selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, la charge de rémunération pour les options attribuées est évaluée à la juste valeur à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits des options attribuées, le crédit correspondant étant porté au surplus d'apport. Chaque tranche d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte assortie d'une date d'acquisition et d'une juste valeur différentes. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital-actions ainsi que la charge de rémunération précédemment comptabilisée au surplus d'apport.

Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

La Société a des unités d'actions incessibles (« UAI ») et elle évalue le passif engagé et la charge de rémunération à la juste valeur au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net sur les périodes d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, sa juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux états consolidés du résultat net.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments :

- a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change à terme sont des instruments financiers dérivés considérés par la Société et, si nécessaire, ils sont désignés comme couvertures des flux de trésorerie (voir e) ci-dessous).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués aussi à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat net. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé du résultat net avec les autres gains et pertes, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, sauf pour la partie classée comme non courante que l'entité s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

- b) Placements disponibles à la vente : Les placements disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont pas classés dans d'autres catégories.

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transactions et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les produits d'intérêts provenant des placements disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les produits d'intérêts, dans l'état consolidé du résultat net. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au résultat dans les autres gains et pertes dès qu'est établi le droit de la Société d'en recevoir le paiement. Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des gains ou pertes est transféré du cumul des autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat net, et intégré aux autres gains et pertes.

- c) Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et ils sont inclus dans l'actif courant en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur, si nécessaire.

- d) Passifs financiers au coût amorti : Les passifs financiers au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, la dette bancaire et la dette à long terme. Les comptes créditeurs et charges à payer sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les comptes créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette bancaire et la dette à long terme sont initialement comptabilisées à la juste valeur, après déduction des coûts de transactions engagés, et elles sont ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

- e) Instruments financiers dérivés : La Société se sert de dérivés sous la forme de swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés à ses emprunts à taux variable et de contrats de change à terme afin de limiter son exposition aux variations du dollar américain. Tous les dérivés classés comme détenus à des fins de transaction sont présentés à l'état consolidé de la situation financière et classés comme des éléments courants ou non courants selon les modalités contractuelles de l'instrument, et les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont inclus à l'état consolidé du résultat net. Tous les dérivés se qualifiant pour la comptabilité de couverture sont présentés à l'état consolidé de la situation financière et classés comme des éléments courants ou non courants selon les modalités contractuelles de l'instrument, et les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Transactions de couverture

Dans le cadre de sa stratégie de couverture, la Société considère des contrats de change à terme afin de limiter son exposition au risque de variation des flux de trésorerie liés aux ventes en dollars américains. Elle considère également des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt sur son endettement à court terme et sa dette à long terme. Ces contrats sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables et ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Transactions de couverture (suite)

Les instruments financiers dérivés effectifs détenus à des fins de couverture des flux de trésorerie sont constatés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie non efficace de la couverture sont immédiatement portées à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt constatées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées aux postes « Ventes » et « Charges financières », respectivement, à l'état consolidé du résultat net des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie constituant les éléments couverts influent sur le résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé n'est pas admissible à titre de couverture efficace, ou lorsque l'instrument de couverture est vendu ou liquidé avant son échéance, la comptabilité de couverture, s'il y a lieu, cesse d'être appliquée prospectivement. Le cumul des autres éléments du résultat global liés à des couvertures par contrats de change à terme et par swaps de taux d'intérêt qui cessent d'être efficaces est reclassé à titre d'écart de change et de charges financières, respectivement, dans l'état consolidé du résultat net des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie constituant les éléments couverts influent sur le résultat. En outre, si les éléments couverts sont vendus ou liquidés avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et le cumul des autres éléments du résultat global connexe est alors reclassé dans l'état consolidé du résultat net à la date d'échéance initiale de l'élément couvert.

La Société a désigné une partie de sa dette à long terme libellée en dollars américains comme une couverture de son investissement net dans un établissement étranger. Les écarts de change liés à une dette désignée comme une couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le résultat par action est calculé comme si les options avaient été exercées au début de la période (ou au moment de leur émission, si celle-ci a eu lieu plus tard) et comme si les fonds obtenus de l'exercice des options avaient servi à acheter des actions ordinaires de la Société à leur cours moyen pour la période.

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que l'information interne est fournie au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance de ces secteurs, a été identifié comme étant l'équipe de haute direction, laquelle prend les décisions stratégiques et opérationnelles.

Changements de méthodes comptables

La Société a adopté les normes nouvelles et modifiées qui suivent, ainsi que toutes les modifications subséquentes, le cas échéant, en date du 1^{er} janvier 2013. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

IFRS 10 - États financiers consolidés

IFRS 10 remplace les directives sur le contrôle et la consolidation qui étaient énoncées dans IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Aux termes d'IFRS 10, la consolidation d'une entité émettrice n'est requise que si l'investisseur détient le pouvoir sur l'entité émettrice, est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Des indications détaillées sont fournies sur l'application de la définition du contrôle. Sur le plan comptable, les exigences en matière de consolidation demeurent essentiellement les mêmes que selon IAS 27.

La Société a examiné ses conclusions en matière de consolidation au 1^{er} janvier 2013 et a établi que l'adoption d'IFRS 10 ne donnait lieu à aucun changement de statut pour ses filiales et les entités émettrices.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Changements de méthodes comptables (suite)

IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. L'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif repose sur les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses sur les risques. La société a adopté IFRS 13 de façon prospective le 1^{er} janvier 2013.

L'adoption d'IFRS 13 n'a exigé aucun ajustement aux techniques d'évaluation utilisées par la Société pour évaluer la juste valeur et n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations au 1^{er} janvier 2013.

IAS 19 - Avantages du personnel (modifiée en 2011)

IAS 19 vient modifier certaines exigences relatives à la comptabilisation des régimes à prestations définies et des indemnités de cessation d'emploi.

Aux termes d'IAS 19, le passif net au titre des prestations définies doit être comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière sans que ne soient différés les écarts actuariels et les coûts des services passés, comme cela était autorisé antérieurement. Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les rendements attendus des actifs du régime ne sont plus inclus dans la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Désormais, la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comprend plutôt les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, calculés selon un taux d'actualisation fondé sur les taux de rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité. Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement réel des actifs du régime (excluant la composante intérêts nets) et la variation, le cas échéant, de l'effet du plafond de l'actif, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. La Société continue de comptabiliser immédiatement en résultats non distribués tous les ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés en autres éléments du résultat global.

IAS 19 précise en outre que les avantages doivent être classés dans les avantages à long terme si aucun paiement n'est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. La Société a passé en revue le classement de ses avantages. La norme exige également que les indemnités de cessation d'emploi soient comptabilisées à la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants, selon ce qui survient en premier. Les indemnités de cessation d'emploi qui exigent la prestation de services futurs doivent être comptabilisées sur les périodes au cours desquelles les services futurs sont fournis.

La Société a adopté les modifications d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013. L'adoption de ces modifications aux régimes de retraite de la Société n'a donné lieu à aucun ajustement significatif au solde d'ouverture des capitaux propres. La revue du classement des avantages et des indemnités de cessation d'emploi n'a également donné lieu à aucun ajustement à l'état consolidé de la situation financière.

IAS 36 - Dépréciation d'actifs

La Société a adopté par anticipation les modifications d'IAS 36. Les modifications précisent que la valeur recouvrable ne doit être communiquée que lorsqu'un actif ou UGT a subi une perte de valeur. L'adoption de cette norme modifiée a également élargi les obligations d'information relatives aux valeurs recouvrables des actifs dépréciés calculées selon une méthodologie fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie et aux UGT dont le goodwill a subi une perte de valeur. L'adoption n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Incidence des nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

IFRS 9 - Instruments financiers

Publiée en novembre 2009, IFRS 9 porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement, sont comptabilisés au résultat net. Cependant, les autres profits et pertes, y compris les pertes de valeur, associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global. En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 afin d'y inclure le nouveau modèle général de comptabilité de couverture et de reporter indéfiniment sa date d'entrée en vigueur obligatoire. L'incidence globale de cette norme ne sera pas connue tant que les modifications relatives aux pertes de valeur, au classement et à l'évaluation ne seront pas dans leur forme définitive. Une fois que ces projets seront achevés, l'IASB précisera la date d'entrée en vigueur de la norme. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IAS 32 - Instruments financiers : présentation

Les modifications apportées à IAS 32 clarifient certaines exigences en ce qui a trait à la compensation, dans l'état consolidé de la situation financière, des actifs et des passifs financiers.

Le présent modèle de compensation d'IAS 32 stipule qu'un actif financier et un passif financier doivent être compensés seulement si une entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les modifications précisent que le droit de compenser doit être disponible immédiatement et juridiquement exécutoire pour toutes les parties dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Certains systèmes de compensation globaux ayant des caractéristiques qui (i) éliminent les risques de crédit et de liquidité et (ii) permettent de procéder au règlement des montants à recevoir et à payer en une seule étape sont considérés comme équivalents à un règlement sur la base du montant net. En conséquence, ils pourraient répondre aux exigences d'IAS 32.

Ces modifications apportées à IAS 32 doivent être appliquées rétrospectivement et prendront effet pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. La Société a déterminé que l'adoption de cette nouvelle norme comptable n'aura aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des ventes et des charges de la période visée. Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses comprennent la durée d'utilité estimative des actifs, la dépréciation du goodwill, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et la dépréciation des actifs non courants. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart peut être important. Les estimations sont revues périodiquement et, si nécessaire, des ajustements sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net dès qu'ils sont déterminés.

Estimation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La Société effectue annuellement des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'estimation de la valeur recouvrable des UGT repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente, qui nécessite le recours à des estimations. Voir la Note 8 pour de plus amples informations à ce sujet.

3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Estimation de la dépréciation des actifs non courants

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée (les « actifs non courants ») sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les activités futures ne permettront peut-être pas de recouvrer leur valeur comptable. Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur comptable excède la valeur recouvrable à la date d'évaluation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné). L'estimation de flux de trésorerie futurs repose sur des jugements et pourrait changer. Une incertitude liée à la mesure existe puisqu'un changement défavorable d'une seule ou d'une combinaison de ces hypothèses ou un changement dans l'utilisation de ces actifs pourrait entraîner un changement significatif de la valeur recouvrable des actifs non courants soumis au test de dépréciation.

4 ACQUISITION D'ENTREPRISES

- a) Le 15 novembre 2013, la Société a complété l'acquisition, par l'entremise de ses filiales américaines en propriété exclusive, de la quasi-totalité des actifs d'exploitation utilisés dans le cadre des activités menées par Arizona Pacific Wood Preserving, Inc., Nevada Wood Preserving, Inc. et Pacific Wood Preserving of Oregon, Inc. (communément appelées, The Pacific Wood Preserving Companies® (« PWP »)) à leurs usines de traitement du bois en Oregon, au Nevada et en Arizona ainsi que dans leur cour à bois au Texas. Ces activités consistent à fabriquer des poteaux en bois traité destinés aux sociétés de services publics, des traverses de chemin de fer en bois traité ainsi que toute une gamme de produits connexes en bois d'œuvre et ont été acquises pour des raisons de synergies.

Le décaissement total associé à l'acquisition s'élève à environ 48 849 \$ (46 759 \$ US), excluant approximativement 1 245 \$ (1 207 \$ US) de frais liés à la transaction, comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, sous « Frais de vente et d'administration ».

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge est provisoire et est basée sur les meilleures estimations de la direction ainsi que sur l'information disponible au moment de préparer ces états financiers consolidés. Cette détermination de la juste valeur sera complétée dans les 12 mois suivant l'acquisition et, conséquemment, certains changements significatifs pourraient être apportés principalement aux immobilisations incorporelles, au goodwill et à la contrepartie à recevoir.

Le tableau suivant présente les éléments d'actif acquis, les passifs pris en charge et la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition. Initialement, la transaction a été effectuée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à la date d'acquisition.

| | \$ |
|---|---------------|
| Éléments d'actif acquis | |
| Éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 25 751 |
| Immobilisations corporelles | 19 591 |
| Relations clients | 4 241 |
| Carnet de commandes clients | 125 |
| Goodwill | 10 409 |
| | 60 117 |
| Éléments de passif pris en charge | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 939 |
| Provision pour restauration de sites | 1 300 |
| Total des actifs nets acquis et des passifs pris en charge | 57 878 |
| Contrepartie transférée | |
| Trésorerie | 48 849 |
| Billet à payer non garanti | 6 545 |
| Contrepartie à payer pour l'achat de certains actifs de l'usine au Nevada | 3 134 |
| Contrepartie à recevoir | (650) |
| Contrepartie transférée | 57 878 |

4 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

L'évaluation des immobilisations incorporelles, effectuée par la Société, a permis d'identifier les relations clients et le carnet de commandes clients. Les durées d'utilité attribuées sont de 20 ans pour les relations clients et de 4 mois pour le carnet de commandes clients. Les hypothèses importantes utilisées dans la détermination des immobilisations incorporelles, telles que définies par la direction, sont la croissance des ventes d'une année sur l'autre, le taux d'actualisation et la marge sur le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Le goodwill est amortissable et est déductible à des fins fiscales américaines et représente la valeur économique future associée à l'accroissement du réseau de distribution, à la main-d'œuvre acquise et aux synergies avec les activités de la Société. Afin d'effectuer le test de la dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT, qui sont définies comme étant les usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et les usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer. Dans le cas de l'acquisition de PWP, un goodwill d'une valeur de 9 746 \$ et de 663 \$ a respectivement été attribué aux usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et aux usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer. La Note 8 présente une synthèse des soldes de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill.

La juste valeur des créances clients, incluse dans les éléments hors trésorerie du fonds de roulement, est de 8 737 \$.

La contrepartie à recevoir représente un ajustement à la contrepartie payée lié au fonds de roulement. Au 31 décembre 2013, la direction n'avait pas encore à sa disposition toutes les informations nécessaires pour finaliser le montant à recevoir qui, pour cette raison, est préliminaire. Tout ajustement à la contrepartie à recevoir, si nécessaire, aura une incidence sur le goodwill enregistré à la date d'acquisition. En ce qui concerne la contrepartie à payer pour l'achat de certains actifs de l'usine au Nevada, un montant équivalent de 3 191 \$ (3 000 \$ US) a été déposé en fidéicommis et est présenté comme encaisse dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013. Le 5 février 2014, la contrepartie à payer a été réglée.

La Société a financé l'acquisition au moyen de sa facilité de crédit renouvelable engagée existante et d'un billet à payer non garanti de 7 281 \$ (6 969 \$ US), portant intérêt au taux de 0,27 % et remboursable en 12 versements égaux sur une période de 3 ans. Le billet à payer non garanti a été évalué à une juste valeur de 6 545 \$ (6 265 \$ US), en utilisant un taux de 7,0 %.

Durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre 2013, les ventes et la perte avant impôts de PWP étaient respectivement de 4 121 \$ et de 1 702 \$. Sur une base pro forma, la direction estime les ventes et le résultat avant impôts liés aux activités combinées de la Société et de PWP, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à environ 1 024 336 \$ et 127 449 \$, respectivement, si l'acquisition de PWP avait eu lieu en date du 1^{er} janvier 2013. Afin d'établir les estimations pro forma, la direction a pris en considération la structure de financement résultant de l'acquisition ainsi que l'ajustement de la juste valeur et l'harmonisation des conventions comptables. La direction a présumé que l'ajustement de la juste valeur aurait été le même si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013.

- b) Le 30 novembre 2012, la Société a réalisé l'acquisition de 100 % des actions de McFarland, un fournisseur de produits en bois traité situé dans l'État de Washington.

McFarland est un fournisseur de poteaux destinés aux sociétés de services publics en Amérique du Nord et produit également des traverses de poteaux, des pieux et des tapis de grue en bois. L'entreprise fournit également du bois traité destiné à des applications résidentielles extérieures, y compris des terrasses en composite, des garde-corps et des accessoires connexes. Elle dessert sa clientèle par l'entremise de quatre usines de traitement du bois situées à Tacoma, dans l'État de Washington, à Eugene, en Oregon, à Electric Mills (Scooba) au Mississippi et à Galloway, en Colombie-Britannique, ainsi que par l'entremise d'un vaste réseau de distribution.

4 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

Le décaissement total associé à l'acquisition s'élève à environ 238 854 \$ (240 393 \$ US), excluant 2 979 \$ (2 877 \$ US) de frais liés à la transaction, comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, sous « Frais de vente et d'administration ». Ce montant inclut 171 577 \$ (172 683 \$ US) payés aux actionnaires de McFarland et 67 277 \$ (67 710 \$ US) qui ont été utilisés pour rembourser certaines dettes de McFarland auprès d'institutions financières.

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge est basée sur les meilleures estimations de la direction. Aucun ajustement significatif n'a été fait en ce qui a trait à la détermination de la juste valeur provisoire.

Le tableau suivant présente la répartition finale des éléments d'actif acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition. Initialement, la transaction a été effectuée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à la date d'acquisition.

| | \$ |
|---|----------------|
| Éléments d'actif acquis | |
| Éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 153 093 |
| Immobilisations corporelles | 59 902 |
| Droits de coupe | 1 159 |
| Relations clients | 27 099 |
| Carnet de commandes clients | 379 |
| Goodwill | 44 952 |
| Actifs d'impôt différé | 1 752 |
| | 288 336 |
| Éléments de passif pris en charge | |
| Dettes bancaires | 18 500 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 20 999 |
| Dettes à long terme | 67 277 |
| Provision pour restauration de sites | 5 910 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2 765 |
| Passifs d'impôt différé | 1 308 |
| | 171 577 |
| Total des actifs nets acquis et des passifs pris en charge | |
| | 171 577 |
| Contrepartie transférée | |
| Trésorerie | 238 854 |
| Remboursement de la dette à long terme | (67 277) |
| | 171 577 |
| Contrepartie transférée contre des actions | |
| | 171 577 |

L'évaluation des immobilisations incorporelles, effectuée par la Société, a permis d'identifier les relations clients et le carnet de commandes clients. Les durées d'utilité attribuées sont de 20 ans pour les relations clients et de 4 mois pour le carnet de commandes clients. Les hypothèses importantes utilisées dans la détermination des immobilisations incorporelles, telles que définies par la direction, sont la croissance des ventes d'une année sur l'autre, le taux d'actualisation et la marge sur le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Le goodwill est amortissable et est déductible à des fins fiscales américaines et représente la valeur économique future associée à l'accroissement du réseau de distribution, à la main-d'œuvre acquise et aux synergies avec les activités de la Société. Afin d'effectuer le test de la dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT. Dans le cas de l'acquisition de McFarland, le goodwill est attribué aux usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics. La Note 8 présente une synthèse des soldes de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill.

4 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

La juste valeur des créances clients, incluse dans les éléments hors trésorerie du fonds de roulement, est de 35 779 \$ et la valeur de l'obligation contractuelle est de 35 876 \$. De ce montant, une tranche de 97 \$ pourrait ne pas être récupérée.

Le financement de la transaction provenait de placements privés de reçus de souscription qui ont été conclu avec succès le 30 novembre 2012 ainsi qu'un prélèvement de 152 615 \$ (153 598 \$ US) sur la facilité de crédit renouvelable engagée de la Société. En ce qui concerne les placements privés, la Société a émis 4 706 000 reçus de souscription à un prix de 17,00 \$ le reçu de souscription pour un produit brut total de 80 002 \$. Un syndicat de preneurs fermes a mis en place un placement privé de 2 884 800 reçus de souscription, et Stella Jones International S.A. a acheté 1 821 200 reçus de souscription dans le cadre d'un placement privé (Note 21). Les reçus de souscription ont été échangés contre des actions ordinaires de la Société à raison d'une action ordinaire par reçu de souscription. Le produit net, exluant les frais de souscription et les frais juridiques afférents au placement privé, a totalisé 77 550 \$. La transaction a été enregistrée à un montant de 78 202 \$, compte tenu d'un ajustement d'impôts différés de 652 \$.

Durant le mois de décembre 2012, les ventes et la perte avant impôts de McFarland étaient respectivement de 15 937 \$ et de 77 \$. Sur une base pro forma, la direction estime les ventes et le résultat avant impôts liés aux activités combinées de la Société et de McFarland, pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2012, à environ 986 621 \$ et 111 593 \$, respectivement, si l'acquisition de McFarland avait eu lieu en date du 1^{er} janvier 2012. Afin d'établir les estimations pro forma, la direction a pris en considération la structure de financement résultant de l'acquisition ainsi que l'ajustement de la juste valeur et l'harmonisation des conventions comptables. La direction a présumé que l'ajustement de la juste valeur aurait été le même si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2012.

5 DÉBITEURS

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Créances clients | 102 606 | 82 252 |
| Moins : Provision pour créances douteuses | (201) | (1 080) |
| Créances clients, montant net | 102 405 | 81 172 |
| Autres montants à recevoir | 5 582 | 8 391 |
| | 107 987 | 89 563 |

Au 31 décembre 2013, une tranche des créances clients de 34 985 \$ (31 655 \$ en 2012) était en souffrance, mais n'avait pas été dépréciée.

5 DÉBITEURS (SUITE)

Le classement par échéance des créances clients s'établit comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|-------------------------------------|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Courantes | 67 420 | 49 517 |
| En souffrance - de 1 à 30 jours | 24 405 | 24 195 |
| En souffrance - de 31 à 60 jours | 8 422 | 5 457 |
| En souffrance - de plus de 60 jours | 2 359 | 3 083 |
| | 102 606 | 82 252 |

Au 31 décembre 2013, une tranche de 201 \$ (1 080 \$ en 2012) des créances clients était dépréciée et avait fait l'objet d'une provision. La provision pour créances douteuses se présente comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 080 | 414 |
| Provision (renversement) | (909) | 740 |
| Radiation de créances irrécouvrables | (13) | (60) |
| Ajustements liés au taux de change | 43 | (14) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 201 | 1 080 |

La variation de la provision pour créances douteuses a été prise en compte au poste «Frais de vente et d'administration» à l'état consolidé du résultat net.

6 STOCKS

| | 2013 | 2012 |
|--------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Matières premières | 288 881 | 312 686 |
| Produits finis | 169 735 | 100 714 |
| | 458 616 | 413 400 |

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Routes | Immeubles | Équipements de production et d'antipollution | Matériel roulant | Matériel de bureau | Total |
|--|---------------|--------------|---------------|--|---------------------|-----------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Au 1^{er} janvier 2012 | | | | | | | |
| Coût | 10 746 | 3 306 | 30 379 | 106 733 | 9 397 | 3 474 | 164 035 |
| Cumul des amortissements | – | (1 646) | (5 960) | (31 887) | (3 633) | (1 468) | (44 594) |
| Valeur comptable nette | 10 746 | 1 660 | 24 419 | 74 846 | 5 764 | 2 006 | 119 441 |
| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 | | | | | | | |
| Valeur comptable nette d'ouverture | 10 746 | 1 660 | 24 419 | 74 846 | 5 764 | 2 006 | 119 441 |
| Acquisition d'entreprise | 11 039 | – | 15 578 | 25 719 | 6 554 | 1 459 | 60 349 |
| Entrées | 207 | 300 | 902 | 14 600 | 325 | 915 | 17 249 |
| Sorties | – | – | (97) | (1 560) | (213) | – | (1 870) |
| Dotation aux amortissements | – | – | (810) | (3 024) | (1 163) | (315) | (5 312) |
| Dotation aux amortissements incluse dans les stocks | – | (483) | (23) | (100) | (57) | (2) | (665) |
| Transfert aux actifs détenus en vue de la vente | – | – | – | (131) | (604) | – | (735) |
| Acquisition par étapes de Kanaka (Note 4) | 1 623 | – | 42 | 242 | 186 | – | 2 093 |
| Différences de change | (137) | – | (340) | (916) | (126) | (3) | (1 522) |
| Valeur comptable nette de clôture | 23 478 | 1 477 | 39 671 | 109 676 | 10 666 | 4 060 | 189 028 |
| Au 31 décembre 2012 | | | | | | | |
| Coût | 23 478 | 3 606 | 46 421 | 144 082 | 14 766 | 5 828 | 238 181 |
| Cumul des amortissements | – | (2 129) | (6 750) | (34 406) | (4 100) | (1 768) | (49 153) |
| Valeur comptable nette | 23 478 | 1 477 | 39 671 | 109 676 | 10 666 | 4 060 | 189 028 |
| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| Valeur comptable nette d'ouverture | 23 478 | 1 477 | 39 671 | 109 676 | 10 666 | 4 060 | 189 028 |
| Acquisition d'entreprise | 2 168 | – | 5 558 | 10 499 | 1 316 | 50 | 19 591 |
| Entrées | 106 | 203 | 4 513 | 22 739 | – | 881 | 28 442 |
| Sorties | – | – | (250) | (1 159) | (2 485) | – | (3 894) |
| Dotation aux amortissements | – | – | (1 225) | (3 844) | (2 119) | (572) | (7 760) |
| Dotation aux amortissements incluse dans les stocks | – | (454) | (170) | (318) | (804) | (42) | (1 788) |
| Transfert aux actifs détenus en vue de la vente | 987 | – | 176 | (34) | (256) | – | 873 |
| Différences de change | 1 019 | – | 2 305 | 5 514 | 506 | 398 | 9 742 |
| Valeur comptable nette de clôture | 27 758 | 1 226 | 50 578 | 143 073 | 6 824 | 4 775 | 234 234 |
| Au 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| Coût | 27 758 | 3 809 | 58 816 | 181 781 | 11 516 | 7 181 | 290 861 |
| Cumul des amortissements | – | (2 583) | (8 238) | (38 708) | (4 692) | (2 406) | (56 627) |
| Valeur comptable nette | 27 758 | 1 226 | 50 578 | 143 073 | 6 824 | 4 775 | 234 234 |

En raison de l'acquisition de McFarland le 30 novembre 2012, la Société a réévalué sa participation de 50 % dans Kanaka. Un montant de 1 623 \$ lié à cette réévaluation a été enregistré comme un gain dans l'état consolidé du résultat net, sous « Autres pertes (gains), montant net » et un montant de 470 \$ a été inclus dans les stocks.

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles, qui consistent en des relations clients, des ententes de non-concurrence, des droits de coupe, du bois sur pied et un enregistrement de la créosote, étaient initialement enregistrées à la juste valeur qui est devenue par la suite le coût. La présentation à l'état consolidé de la situation financière est au coût moins l'amortissement cumulé, et la dépense d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes ».

Les relations clients comprennent des ententes à long terme avec certains clients et les relations d'affaires existantes. Le coût d'acquisition a été établi en fonction des avantages futurs associés à ces relations. Les immobilisations incorporelles relatives aux relations clients découlant des contrats à long terme sont amorties sur la durée des contrats qui s'échelonnent sur une période de 3 à 10 ans. Les immobilisations incorporelles associées aux relations d'affaires existantes sont amorties sur une période de 10 à 25 ans.

Le coût d'acquisition des ententes de non-concurrence a été établi en fonction des paiements futurs actualisés, à un taux qui se situe entre 8,9 % et 10,2 %. Aux fins du calcul des flux de trésorerie, cet élément a été traité comme un élément hors trésorerie du fonds de roulement. Les immobilisations incorporelles associées aux ententes de non-concurrence sont amorties en mode linéaire sur la durée d'utilité des ententes, qui s'échelonnent sur une période de 3 à 6 ans.

À la suite d'une acquisition antérieure, la Société a attribué une valeur à un enregistrement de la créosote. Cette immobilisation incorporelle a une durée d'utilité indéterminée et elle n'est donc pas amortissable. L'enregistrement de la créosote a été initialement évalué à la juste valeur qui, par la suite, représente le coût.

Tests de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour les besoins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des produits et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans reposent sur les prévisions de la direction et supposent un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés. Les projections de flux de trésorerie après impôts sont actualisées selon un taux d'actualisation après impôts effectif de 9,0 %. On suppose que les taux de croissance réels se maintiendront à un pourcent pour une période indéfinie pour la plupart des activités puisque la plupart des produits sont des marchandises (la croissance du volume est censée être compensée par les baisses de prix réelles). Les hypothèses ayant servi au calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente tiennent compte de la conjoncture économique actuelle.

Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont inévitablement incertains et pourraient varier sensiblement au fil du temps. Ils sont largement tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment des estimations relatives au marché et à la production, et de facteurs économiques comme les prix, les taux d'actualisation et les estimations des coûts de production et des dépenses d'investissements futures. Un accroissement de 1,0 % du taux d'actualisation ou une diminution de 1,0 % des flux de trésorerie ne donnerait pas lieu à une perte de valeur.

La valeur comptable du goodwill est attribuée aux UGT suivantes :

| UGT | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics | 59 309 | 45 825 |
| Usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer | 96 899 | 90 009 |
| | 156 208 | 135 834 |

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (SUITE)

Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Aux fins du test de dépréciation, l'enregistrement de la créosote est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour les besoins de la gestion interne. La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des produits et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans reposent sur les prévisions de la direction et supposent un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés. Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont actualisées selon un taux d'actualisation avant impôts effectif de 10,0 %. On suppose que les taux de croissance réels se maintiendront à un pourcent pour une période indéfinie pour la plupart des activités puisque la plupart des produits sont des marchandises (la croissance du volume est censée être compensée par les baisses de prix réelles).

Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont inévitablement incertains et pourraient varier sensiblement au fil du temps. Ils sont largement tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment les estimations relatives au marché et à la production, et de facteurs économiques comme les prix, les taux d'actualisation et les estimations des coûts de production et de dépenses d'investissement futures. Un accroissement de 1,0 % du taux d'actualisation ou une diminution de 1,0 % des flux de trésorerie ne donnerait pas lieu à une perte de valeur.

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

| | Immobilisations incorporelles | | | | | | Total | Goodwill |
|---|-------------------------------|---------------|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------|----------------|----------|
| | Droits de coupe | Bois sur pied | Relations clients | Ententes de non-concurrence | Enregistrement de la créosote | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Au 1^{er} janvier 2012 | | | | | | | | |
| Coût | 6 792 | 6 010 | 37 965 | 5 787 | 31 761 | 88 315 | 91 720 | |
| Cumul des amortissements | (592) | (3 146) | (9 898) | (3 617) | – | (17 253) | – | |
| Valeur comptable nette | 6 200 | 2 864 | 28 067 | 2 170 | 31 761 | 71 062 | 91 720 | |
| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 | | | | | | | | |
| Valeur comptable nette d'ouverture | 6 200 | 2 864 | 28 067 | 2 170 | 31 761 | 71 062 | 91 720 | |
| Entrées | – | 471 | – | 889 | – | 1 360 | – | |
| Acquisition de PLS | – | – | 800 | – | – | 800 | 1 285 | |
| Acquisition de McFarland | 1 159 | – | 27 806 | – | – | 28 965 | 44 504 | |
| Ajustement de Thompson | – | – | – | – | – | – | 286 | |
| Transfert aux actifs détenus en vue de la vente | – | – | (1 674) | – | – | (1 674) | – | |
| Dotation aux amortissements | – | – | (4 434) | (959) | – | (5 393) | – | |
| Dotation aux amortissements incluse dans les stocks | (189) | (509) | – | – | – | (698) | – | |
| Différences de change | – | – | (586) | (41) | (690) | (1 317) | (1 961) | |
| Valeur comptable nette de clôture | 7 170 | 2 826 | 49 979 | 2 059 | 31 071 | 93 105 | 135 834 | |
| Au 31 décembre 2012 | | | | | | | | |
| Coût | 7 951 | 6 481 | 64 074 | 6 551 | 31 071 | 116 128 | 135 834 | |
| Cumul des amortissements | (781) | (3 655) | (14 095) | (4 492) | – | (23 023) | – | |
| Valeur comptable nette | 7 170 | 2 826 | 49 979 | 2 059 | 31 071 | 93 105 | 135 834 | |

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (SUITE)

| | Immobilisations incorporelles | | | | | | Total | Goodwill |
|---|-------------------------------|---------------|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------|----------------|----------|
| | Droits de coupe | Bois sur pied | Relations clients | Ententes de non-concurrence | Enregistrement de la créosote | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| Pour l'exercice clos le | | | | | | | | |
| 31 décembre 2013 | | | | | | | | |
| Valeur comptable nette d'ouverture | 7 170 | 2 826 | 49 979 | 2 059 | 31 071 | 93 105 | 135 834 | |
| Entrées | – | 466 | – | – | – | 466 | – | |
| Ajustement de McFarland | – | – | (328) | – | – | (328) | – | |
| Ajustement de McFarland | – | – | – | – | – | – | 450 | |
| Acquisition de PWP | – | – | 4 366 | 470 | – | 4 836 | 10 409 | |
| Dotation aux amortissements | – | – | (7 247) | (1 315) | – | (8 562) | – | |
| Dotation aux amortissements incluse dans les stocks | (233) | (800) | – | – | – | (1 033) | – | |
| Différences de change | – | – | 3 254 | 105 | 2 145 | 5 504 | 9 515 | |
| Valeur comptable nette de clôture | 6 937 | 2 492 | 50 024 | 1 319 | 33 216 | 93 988 | 156 208 | |
| Au 31 décembre 2013 | | | | | | | | |
| Coût | 7 951 | 6 947 | 72 503 | 7 483 | 33 216 | 128 100 | 156 208 | |
| Cumul des amortissements | (1 014) | (4 455) | (22 479) | (6 164) | – | (34 112) | – | |
| Valeur comptable nette | 6 937 | 2 492 | 50 024 | 1 319 | 33 216 | 93 988 | 156 208 | |

9 AUTRES ACTIFS

| | Note | 2013 | 2012 |
|--|------|--------------|--------------|
| | | \$ | \$ |
| Avances et billets à recevoir | | 247 | 501 |
| Actifs détenus en vue de la vente | | – | 498 |
| Frais financiers à long terme | | 1 118 | 1 010 |
| Actif au titre des prestations constituées | 17 | 1 979 | – |
| Autres | | 134 | 826 |
| | | 3 478 | 2 835 |

10 DETTE BANCAIRE

| | 2013 | 2012 |
|------------------------|------|--------|
| | \$ | \$ |
| Acceptations bancaires | – | 14 000 |
| | – | 14 000 |

En raison de l'acquisition de McFarland (Note 4), la Société a repris et remboursé des dettes auprès d'institutions financières. Après ces remboursements, toutes les facilités de crédit de McFarland ont été résiliées. Certains montants versés en trésorerie à des institutions financières ont été gardés à titre de garantie contre des acceptations bancaires arrivant à échéance en janvier et février 2013. Au 31 décembre 2012, des acceptations bancaires de 14 000 \$ n'étaient toujours pas réglées et un montant équivalent est présenté sous « Trésorerie ».

11 COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| | Note | 2013 | 2012 |
|--------------------------------------|------|---------------|---------------|
| | | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs | | 20 497 | 24 813 |
| Montants à payer à des parties liées | 21 | 106 | 294 |
| Charges à payer | | 27 726 | 24 169 |
| Autres montants à payer | | 9 725 | 16 560 |
| | | 58 054 | 65 836 |

12 DETTE À LONG TERME

| | Note | 2013 | 2012 |
|--|-------|----------------|----------------|
| | | \$ | \$ |
| Facilité de crédit renouvelable engagée | 12(a) | 320 360 | 298 056 |
| Débeture non garantie, subordonnée et non convertible | 12(b) | 26 590 | 24 873 |
| Débeture non garantie et non convertible | 12(c) | 10 636 | 9 949 |
| Billet à payer non garanti | 12(d) | 6 664 | – |
| Billet à payer non garanti | 12(e) | 4 778 | 4 877 |
| Obligation - Comté de Fulton, Kentucky | 12(f) | 4 060 | 4 034 |
| Obligation - Arkansas Development Finance Authority | 12(g) | – | 2 447 |
| Billet subordonné | 12(h) | – | 5 424 |
| Billet à payer non garanti | 12(i) | – | 200 |
| | | 373 088 | 349 860 |
| Frais de financement reportés | | (197) | (252) |
| | | 372 891 | 349 608 |
| Moins la partie courante de la dette à long terme | | 2 791 | 6 417 |
| Moins la partie courante des frais de financement reportés | | (59) | (59) |
| Total partie courante de la dette à long terme | | 2 732 | 6 358 |
| | | 370 159 | 343 250 |

- a) Le 31 mars 2013 et le 13 décembre 2013, la Société et SJ Holding, les emprunteurs, se sont engagées dans une entente d'amendement afin de modifier la troisième entente d'amendement de la facilité de crédit renouvelable engagée existante datée du 21 novembre 2012. Cet amendement rend disponible une facilité de crédit renouvelable engagée de 400 000 \$ (précédemment 350 000 \$) qui sera utilisée pour répondre aux besoins de fonds de roulement et pour utilisation générale corporative. La durée de la facilité de crédit renouvelable engagée de 400 000 \$ a aussi été prolongée d'une année supplémentaire. Par conséquent, la facilité est rendue disponible par un syndicat bancaire pour une période de cinq ans à la Société et à SJ Holding, arrivant à maturité le 13 décembre 2018. Les emprunts sont disponibles sous forme de prêts au taux préférentiel canadien, d'acceptations bancaires (« BA »), de prêts au taux préférentiel américain, de prêts au taux LIBOR en dollars américains et de lettres de crédit. La fourchette des marges sur les taux d'intérêt varie entre 0,0 % et 1,0 % selon une grille de prix pour les prêts aux taux préférentiels canadien et américain. La fourchette des marges sur les taux d'intérêt varie entre 1,0 % et 2,0 % selon une grille de prix pour les BA, les prêts au taux LIBOR et les lettres de crédit. Au 31 décembre 2013, le montant des emprunts des entités canadiennes libellés en dollars américains s'élevait à 274 622 \$ (258 200 \$ US), dont 268 240 \$ (252 200 \$ US) étaient désignés comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger.

La Société conclut des contrats de swaps de taux d'intérêt afin de fixer une partie des taux variables applicables à la dette et ainsi réduire l'impact des fluctuations des taux d'intérêt. Au cours de l'exercice, la Société n'a pas conclu de nouveau contrat de swaps de taux d'intérêt. Le détail des contrats de swaps de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2013 est décrit à la Note 19 « Instruments financiers ».

À titre de garantie de la facilité de crédit renouvelable engagée, les prêteurs bancaires détiennent une sûreté de premier rang sur tous les actifs corporels et incorporels, présents et futurs, de la Société, de SJ Holding et de leurs filiales importantes, à l'exception de certains actifs, tel qu'il est décrit dans l'entente.

12 DETTE À LONG TERME (SUITE)

- b) Débenture non garantie, subordonnée et non convertible portant intérêt au taux de 7,27 %, remboursable en un paiement unique de 25 000 \$ US le 1^{er} avril 2016 sans possibilité de remboursement anticipé. Cette débenture a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger.
- c) Débenture non garantie et non convertible portant intérêt au taux de 7,27 %, remboursable en un paiement unique de 10 000 \$ US le 1^{er} avril 2016 sans possibilité de remboursement anticipé. Cette débenture a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger.
- d) Aux termes de l'acquisition de PWP, SJ Corp et McFarland ont endossé un billet à payer non garanti de 7 413 \$ portant intérêt au taux de 0,27 %. Le billet est remboursable en 12 versements trimestriels égaux jusqu'en novembre 2016. Le billet a été initialement constaté à une juste valeur de 6 664 \$ en utilisant un taux d'intérêt de 7,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- e) Aux termes de l'acquisition d'une entreprise datée du 7 décembre 2011, SJ Corp avait endossé un billet à payer non garanti de 6 617 \$ portant intérêt au taux de 2,67 %. Le billet est remboursable en 10 versements annuels égaux jusqu'en décembre 2021. Le billet a été initialement constaté à une juste valeur de 5 357 \$ en utilisant un taux d'intérêt de 7,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- f) Obligation émise en faveur du Comté de Fulton, Kentucky (The Burke-Parsons-Bowlby Project), série 2006, remboursable en versements en capital annuels de 200 \$ US de juillet 2008 à juillet 2011, de 300 \$ US d'août 2011 à juillet 2019 et de 400 \$ US d'août 2019 à juillet 2026. L'obligation porte intérêt à un taux variable établi selon le SIFMA Municipal Swap Index. En date du 15 juin 2009, la Société s'est engagée dans un swap de taux d'intérêt fixant le taux à 2,99 % jusqu'au 1^{er} décembre 2015. L'obligation est garantie essentiellement par toutes les immobilisations corporelles de l'usine située à Fulton, ayant une valeur comptable nette de 7 445 \$ US au 31 décembre 2013. L'obligation a été initialement constatée dans les états financiers consolidés à une juste valeur de 4 835 \$ US, en utilisant un taux d'intérêt de 6,5 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur de l'obligation est désactualisé selon un taux effectif sur la durée de l'obligation.

À titre de garantie pour assurer le paiement ponctuel du capital et des intérêts sur l'obligation, les filiales américaines ont rendu disponible une lettre de crédit irrévocable de 4 653 \$ US avec la banque qui est également le fiduciaire pour l'Acte de fiducie sur l'obligation de série 2006, ayant des frais annuels de 1,0 % sur le solde de l'emprunt. La lettre de crédit vient à échéance le 17 janvier 2026.

- g) Aux termes d'une acquisition d'entreprise, SJ Corp a pris en charge une obligation émise en faveur du Arkansas Development Finance Authority, remboursable en versements annuels sur le capital dans une fourchette de 145 \$ US à 275 \$ US jusqu'au 1^{er} septembre 2024. Le taux d'intérêt sur l'obligation variait dans une fourchette de 5,62 % à 5,81 % et était payable deux fois par an le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. En août 2013, la Société a remboursé en totalité l'obligation.
- h) Aux termes d'une acquisition d'entreprise en date du 28 février 2007, SJ Corp a émis un billet à payer à J.H. Baxter & Co. Le billet était subordonné aux prêteurs actuels et il portait intérêt au taux de 5,0 %. Le billet était remboursable en cinq versements de capital annuels de 500 \$ US et en un paiement final de 5 500 \$ US le jour du sixième anniversaire du billet. Le billet a été initialement constaté à une juste valeur de 6 981 \$, en utilisant un taux de 8,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet était désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet. Le billet venant à échéance le 28 février 2013 a été remboursé en totalité.
- i) Billet à payer non garanti, au taux d'intérêt de 8,0 % et remboursable en versements trimestriels, incluant les intérêts, de 53 \$ US venant à échéance le 1^{er} octobre 2013, remboursé en totalité.

12 DETTE À LONG TERME (SUITE)

j) Les obligations de remboursement de la dette à long terme se présentent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite :

| | Capital |
|-------------------------------|---------|
| | \$ |
| 2014 | 3 429 |
| 2015 | 3 453 |
| 2016 | 40 704 |
| 2017 | 1 018 |
| 2018 | 321 397 |
| Par la suite | 5 569 |
| | 375 570 |
| Ajustement de la juste valeur | (2 482) |
| | 373 088 |

k) La juste valeur globale de la dette à long terme de la Société a été estimée à 373 231 \$ au 31 décembre 2013 (350 194 \$ en 2012) selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt offerts à la Société pour des émissions comportant des modalités et des échéances moyennes similaires.

13 PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| | Provisions | | | | Autres passifs non courants | | | |
|---|-------------|--------------------------|---------|---------|-----------------------------|------------------------------------|---------|-----------------|
| | Reboisement | Restauration de sites | | Autres | Total | Ententes de non- concurrence | | Total global |
| | | à payer | Total | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} janvier 2012 | 1 316 | 610 | 5 857 | 7 783 | 1 170 | 2 582 | 3 752 | 11 535 |
| Entrées | 417 | 1 328 | 1 059 | 2 804 | 1 995 | 889 | 2 884 | 5 688 |
| Entrées liées aux acquisitions | – | 6 365 | – | 6 365 | – | 373 | 373 | 6 738 |
| Renversement de provisions | – | – | (1 655) | (1 655) | – | – | – | (1 655) |
| Paiements | (541) | (1 700) | (3 945) | (6 186) | (2 724) | (1 296) | (4 020) | (10 206) |
| Désactualisation des intérêts | – | – | – | – | – | 208 | 208 | 208 |
| Différences de change | – | (9) | (88) | (97) | – | (52) | (52) | (149) |
| Solde au 31 décembre 2012 | 1 192 | 6 594 | 1 228 | 9 014 | 441 | 2 704 | 3 145 | 12 159 |
| Entrées | 823 | 1 376 | 110 | 2 309 | 2 593 | – | 2 593 | 4 902 |
| Entrées liées aux acquisitions | – | 1 300 | – | 1 300 | – | 470 | 470 | 1 770 |
| Renversement de provisions | – | (105) | (4) | (109) | – | – | – | (109) |
| Paiements | (367) | (628) | (156) | (1 151) | – | (1 694) | (1 694) | (2 845) |
| Désactualisation des intérêts | – | – | – | – | – | 126 | 126 | 126 |
| Différences de change | – | 499 | 83 | 582 | – | 146 | 146 | 728 |
| Solde au 31 décembre 2013 | 1 648 | 9 036 | 1 261 | 11 945 | 3 034 | 1 752 | 4 786 | 16 731 |

13 PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (SUITE)

Analyse des provisions et des autres passifs non courants

| | 2013 | 2012 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Partie courante | | |
| Provisions | 2 181 | 2 262 |
| Autres passifs non courants | 879 | 1 600 |
| Total partie courante | 3 060 | 3 862 |
| Partie non courante | | |
| Provisions | 9 765 | 6 752 |
| Autres passifs non courants | 3 906 | 1 545 |
| Total partie non courante | 13 671 | 8 297 |
| | 16 731 | 12 159 |

Provisions

Reboisement

Stella-Jones Canada Inc. a des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées au reboisement et à la restauration de sites, qui ont été évaluées à l'aide d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif de 2,7 % (4,0 % en 2012) pour estimer la valeur actualisée des dépenses futures.

Les obligations liées au reboisement représentent les estimations de flux de trésorerie actualisés des coûts futurs de sylviculture pour les zones déboisées que la Société a la responsabilité de reboiser.

Les dépenses futures de reboisement non actualisées représentent approximativement un montant variant de 531 \$ à 672 \$ par an au cours des trois prochains exercices. Il existe des incertitudes quant à l'estimation des coûts de reboisement futurs en raison des possibilités de changement de la réglementation ainsi que des effets des changements climatiques sur les zones reboisées. Par conséquent, le coût réel de reboisement peut différer des estimations actuelles.

Restauration de sites

Les obligations liées à la restauration de sites représentent les estimations de flux de trésorerie actualisés relatives aux coûts futurs de restauration environnementale de sites de traitement anciens et actuels sur une période allant de 1 à 21 ans.

Dans le cadre de l'acquisition de PWP, la Société a enregistré une provision pour restauration de sites de 1 300 \$. Le solde de 7 736 \$ est relatif à des projets de conformité en cours.

Autres

Les autres provisions comprennent des montants de 214 \$ pour des contentieux juridiques et de 1 047 \$ pour l'acquisition du terrain du site de Memphis qui est présentement loué.

Autres passifs non courants

Unités d'actions incessibles

Le 18 décembre 2009, la Société a octroyé à certains membres clés de la direction des UAI dans le cadre d'un régime incitatif à long terme. Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 10 décembre 2009. Le nombre d'UAI initialement octroyées a été établi selon un pourcentage du salaire des membres de la direction, divisé par le cours moyen de l'action ordinaire de la Société sur le TSX pour les cinq jours précédant immédiatement la date de l'octroi. Pour le président et chef de la direction (le « président »), le nombre d'UAI initialement octroyées a été établi à un nombre fixe recommandé par le comité de rémunération de la Société. Des UAI supplémentaires peuvent être émises annuellement, à la condition que la Société atteigne un rendement du capital investi minimal de 12,5 %.

13 PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (SUITE)

Autres passifs non courants (suite)

Unités d'actions incessibles (suite)

Les UAI sont des actions fantômes à valeur entière, payables en espèces au troisième anniversaire de la date d'octroi pour autant que le membre de la direction soit encore à l'emploi de la Société. Le montant à payer sera calculé en multipliant le nombre d'UAI par le cours moyen de l'action ordinaire de la Société sur le TSX pour les six mois précédant la date d'anniversaire.

Les UAI octroyées le 18 décembre 2009 ont atteint leur date d'anniversaire le 18 décembre 2012 et ont été entièrement payées.

Le 19 mars 2012 et le 25 mars 2013, la Société a octroyé à certains membres clés de la direction des UAI, selon le régime incitatif à long terme.

Le 6 mai 2013, dans le cadre d'une entente incitative de cinq ans et conformément à son plan incitatif à long terme, la Société a octroyé 400 000 UAI au président, avec le 6 mai 2016 comme date d'acquisition des droits. Dans l'éventualité que le président quitte volontairement la Société avant le cinquième anniversaire de l'octroi des UAI, l'entente prévoit que tout montant qui lui a été payé devra être remboursé à la Société. Dans le cas où le président soit dans l'obligation d'abandonner ses fonctions avant le cinquième anniversaire de l'octroi des UAI pour cause d'invalidité à long terme ou de mortalité, il aurait droit au prorata du paiement. La charge de rémunération sera comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur une période de cinq ans.

Au 31 décembre 2013, la provision relative aux UAI est évaluée à 3 034 \$ (441 \$ au 31 décembre 2012). Le nombre d'UAI supplémentaires émises sera calculé de la même façon que l'octroi initial.

Ententes de non-concurrence à payer

La Société a signé des ententes de non-concurrence aux termes de l'acquisition de PWP et d'acquisitions d'entreprises antérieures.

14 CAPITAL-ACTIONS

| | Note | 2013 | 2012 |
|--|------|--------|--------|
| | | \$ | \$ |
| Nombre d'actions en circulation à l'ouverture de l'exercice* | | 68 674 | 63 821 |
| Régime d'options d'achat d'actions* | | — | 115 |
| Émission d'actions ordinaires* | 4 | — | 4 706 |
| Régimes d'achat d'actions des employés* | | 23 | 32 |
| Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice* | | 68 697 | 68 674 |

* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

Le 1^{er} octobre 2013, le conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de 4 pour 1. Le fractionnement d'actions a pris la forme d'un dividende en actions en vertu duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire qu'ils détenaient. La date de référence pour le dividende en actions était le 21 octobre 2013 et la date de versement du dividende était le 25 octobre 2013. Les actions ordinaires de la Société ont commencé à se transiger en tenant compte du fractionnement d'actions le 28 octobre 2013. Toutes les références aux actions ordinaires émises et en circulation, aux options d'achat d'actions en circulation ainsi qu'aux données par action reflètent le fractionnement d'actions.

a) Le capital-actions comprend ce qui suit :

Autorisé

Actions privilégiées en nombre illimité pouvant être émises en série

Actions ordinaires en nombre illimité

14 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

b) Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat de base par action ordinaire et du résultat dilué par action ordinaire :

| | 2013 | | 2012 | |
|---|---------------|-----------|---------------|-----------|
| Résultat net se rapportant aux actions ordinaires | 92 536 | \$ | 73 070 | \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation* | 68 681 | | 64 312 | |
| Effet dilutif des options d'achat d'actions* | 372 | | 268 | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation* | 69 053 | | 64 580 | |
| Résultat de base par action ordinaire** | 1,35 | \$ | 1,14 | \$ |
| Résultat dilué par action ordinaire** | 1,34 | \$ | 1,13 | \$ |

* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

** Le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire sont présentés en dollar par action.

c) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et des employés, en vertu duquel le conseil d'administration ou un comité nommé à cette fin (le « comité ») pourra, de temps à autre, attribuer aux administrateurs, aux membres de la direction ou aux employés de la Société, des options d'achat d'actions ordinaires selon le nombre, les modalités et les prix d'exercice que le conseil ou ce comité pourra déterminer. Le but de ce régime est de garantir à la Société et à ses actionnaires les avantages incitatifs inhérents à la propriété d'actions par les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société.

En vertu du régime instauré le 13 juin 1994 et modifié le 3 mai 1995, le 15 mars 2001, le 3 mai 2007, le 10 décembre 2010 et le 21 octobre 2013, le nombre total d'actions ordinaires à l'égard desquelles des options pourront être attribuées est de 4 800 000, et aucun détenteur d'options ne pourra détenir des options d'achat d'actions ordinaires excédant 5 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le prix d'exercice d'une option ne sera pas inférieur au cours de clôture des actions ordinaires sur le TSX le dernier jour de Bourse précédant immédiatement la date à laquelle l'option est attribuée, et la durée de l'option sera fixée par le conseil d'administration ou le comité et ne pourra dépasser 10 ans. Dans le cas d'un employé, les options seront inaccessibles et caduques 30 jours ou 180 jours suivant la date de cessation de l'emploi auprès de la Société, selon les circonstances de la cessation d'emploi, et dans le cas d'un administrateur qui n'est pas un employé de la Société, elles le deviendront 30 jours ou 180 jours suivant la date à laquelle le détenteur d'options cesse d'être un administrateur de la Société, selon les circonstances.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'options en circulation en vertu du régime :

| | 2013 | | 2012 | |
|---|----------------------|--|----------------------|--|
| | Nombre d'options* | Prix moyen pondéré d'exercice** \$ | Nombre d'options* | Prix moyen pondéré d'exercice** \$ |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | 520 | 6,19 | 635 | 5,84 |
| Exercées | — | — | (115) | 4,25 |
| Attribuées | 30 | 22,13 | — | — |
| En circulation à la clôture de l'exercice | 550 | 7,06 | 520 | 6,19 |
| Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice | 440 | 6,43 | 399 | 6,21 |

* Le nombre d'options est exprimé en milliers.

** Le prix d'exercice est présenté en dollars par option.

14 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

c) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les options suivantes étaient en circulation en vertu du régime au 31 décembre 2013 :

| Date d'attribution | Options en circulation | | Options pouvant être exercées | | Échéance |
|--------------------|------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|---------------|
| | Nombre d'options* | Prix d'exercice** | Nombre d'options* | Prix d'exercice** | |
| | | \$ | | \$ | |
| Décembre 2005 | 44 | 3,25 | 44 | 3,25 | Décembre 2015 |
| Juillet 2006 | 138 | 4,88 | 138 | 4,88 | Juillet 2016 |
| Août 2006 | 12 | 5,14 | 12 | 5,14 | Août 2016 |
| Août 2007 | 90 | 9,90 | 90 | 9,90 | Août 2017 |
| Décembre 2009 | 190 | 6,01 | 110 | 6,01 | Décembre 2016 |
| Décembre 2009 | 16 | 6,01 | 16 | 6,01 | Août 2014 |
| Mai 2010 | 30 | 7,07 | 24 | 7,07 | Mai 2020 |
| Mai 2013 | 30 | 22,13 | 6 | 22,13 | Mai 2023 |
| | 550 | | 440 | | |

* Le nombre d'options est exprimé en milliers.

** Le prix d'exercice est présenté en dollars par option.

d) Rémunération fondée sur des actions

La Société inscrit une charge correspondant à la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Ce modèle permet d'établir la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées et de l'amortir au résultat sur la période d'acquisition.

Le 7 mai 2013, 30 000 options ont été octroyées, leur juste valeur étant de 151 \$ et la dépense amortie au résultat s'élevant à 46 \$. Aucune option n'a été octroyée en 2012. La juste valeur a été estimée en se basant sur les hypothèses suivantes :

| | 2013 |
|---|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,28 % |
| Taux de rendement | 1,00 % |
| Durée de vie prévue | 10 ans |
| Volatilité | 21,30 % |
| Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice | 5,05 \$ |

En 2013, la charge se rapportant à la rémunération fondée sur des actions amortie au résultat s'élevait à 124 \$ (118 \$ en 2012).

e) Régimes d'achat d'actions des employés

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour les deux régimes d'achat d'actions des employés de la Société s'élève à 1 000 000.

En vertu du premier régime, les employés qui résident au Canada peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalent à 90,0 % de la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant les 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalente à 10,0 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2013, 12 746 actions ordinaires (19 244 en 2012) ont été émises aux employés résidant au Canada, à un prix moyen de 20,30 \$ par action (11,89 \$ en 2012).

14 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

e) Régimes d'achat d'actions des employés (suite)

En vertu du deuxième régime, les employés qui résident aux États-Unis peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalent à la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant les 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalente à 10,0 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2013, 10 920 actions ordinaires (12 444 en 2012) ont été émises aux employés résidant aux États-Unis, à un prix moyen de 22,96 \$ par action (13,19 \$ en 2012).

Au 31 décembre 2013, le nombre total d'actions ordinaires émises en vertu de ces régimes s'élevait à 776 646 (752 980 en 2012).

15 CLASSEMENT DES CHARGES PAR NATURE

| | 2013 | 2012 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Matières premières et consommables | 628 973 | 461 925 |
| Charges au titre des avantages du personnel | 73 379 | 57 065 |
| Dotation aux amortissements | 16 322 | 10 705 |
| Autres charges engagées lors du processus de fabrication | 25 679 | 20 609 |
| Frais de transport | 62 122 | 36 669 |
| Autres frais | 24 975 | 20 925 |
| | 831 450 | 607 898 |

| | 2013 | 2012 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Charges au titre des avantages du personnel | | |
| Traitements, salaires et avantages | 69 363 | 54 273 |
| Options d'achat d'actions attribuées aux administrateurs et aux employés | 124 | 118 |
| Charges au titre des prestations de retraite | 1 721 | 913 |
| Régimes agréés de retraite collectifs | 2 171 | 1 761 |
| | 73 379 | 57 065 |

Les charges au titre des avantages du personnel sont prises en compte dans le coût des ventes et les frais de vente et d'administration.

| | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Autres pertes (gains), montant net | | |
| Réévaluation d'actifs suite à l'acquisition par étapes de Kanaka | — | (1 623) |
| Pertes à la cession d'immobilisations | 2 173 | 2 201 |
| Gain de change | (707) | (891) |
| | 1 466 | (313) |

16 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

| | 2013 | 2012 |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Impôts exigibles | | |
| Impôts exigibles sur le résultat de l'exercice | 33 562 | 30 620 |
| Ajustements au titre des exercices précédents | (1 017) | (134) |
| Total de la charge d'impôts exigibles | 32 545 | 30 486 |
| Impôts différés | | |
| Naissance et renversement des écarts temporaires | 1 790 | (1 879) |
| Incidences de la différence des taux d'imposition | 33 | (285) |
| Ajustement au titre des exercices précédents | 903 | (115) |
| Total des impôts différés | 2 726 | (2 279) |
| Charge d'impôts | 35 271 | 28 207 |

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant de l'impôt sur le résultat de la Société et du montant qui serait obtenu en multipliant le taux moyen pondéré d'impôt applicable par le résultat des entités consolidées :

| | 2013 | 2012 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat avant impôts | 127 807 | 101 277 |
| Impôt calculé avec un taux national de 26,89 % (26,59 % en 2012) et appliqué aux résultats des filiales dans leurs pays respectifs | 34 367 | 26 930 |
| Incidence fiscale des éléments suivants : | | |
| Différence des taux applicables aux filiales étrangères | 8 456 | 6 511 |
| Éléments de résultat non imposables | (4 993) | (2 611) |
| Dépenses non déductibles | (190) | (10) |
| Réévaluation des impôts différés - changement de taux | 33 | (285) |
| Ajustement au titre des exercices précédents | (114) | (249) |
| Réévaluation des opérations de change au titre de l'impôt différé | (86) | (2) |
| Crédit de fabrication et de transformation | (2 202) | (2 077) |
| Charge d'impôts | 35 271 | 28 207 |

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

| | 2013 | 2012 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé | | |
| Devant être recouverts dans plus de 12 mois | 2 153 | 13 088 |
| Devant être recouverts dans les 12 mois | 8 838 | 8 338 |
| Passifs d'impôt différé | | |
| Devant être réglés dans plus de 12 mois | (57 191) | (60 235) |
| Devant être réglés dans les 12 mois | - | - |
| Passifs d'impôt différé, montant net | (46 200) | (38 809) |

16 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte d'impôt différé :

| | 2013 | 2012 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Au 1^{er} janvier | (38 809) | (43 417) |
| Montant comptabilisé en charges (produits) dans l'état du résultat net | (2 726) | 2 279 |
| Charge (produit) d'impôts lié(e) aux autres éléments du résultat global | (2 327) | 199 |
| Charge d'impôts comptabilisée dans les capitaux propres | – | 652 |
| Charge (produit) d'impôts lié(e) à l'acquisition d'entreprise | (115) | 695 |
| Différences de change | (2 223) | 783 |
| Au 31 décembre | (46 200) | (38 809) |

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs à la même administration fiscale :

| | Frais financiers | Réserves | Instruments financiers dérivés | Prestations de retraite différées | Perte en capital non réalisée sur conversion de dettes à long terme | Immobi- lisations incor- porelles | Perte nette d'opé- ration | Total |
|---|---------------------|--------------|--------------------------------------|---|--|--|------------------------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé | | | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2012 | 731 | 5 433 | 422 | 596 | – | – | – | 7 182 |
| Montant débité (crédité) dans l'état du résultat net | (431) | (693) | – | (117) | (23) | (1 022) | 62 | (2 224) |
| Montant débité aux autres éléments du résultat global | – | – | 153 | 23 | 23 | – | – | 199 |
| Montant débité aux capitaux propres | 652 | – | – | – | – | – | – | 652 |
| Montant débité au goodwill | – | 3 700 | – | 1 060 | – | 10 869 | 60 | 15 689 |
| Différences de change | (3) | (102) | 2 | 8 | – | 23 | – | (72) |
| Au 31 décembre 2012 | 949 | 8 338 | 577 | 1 570 | – | 9 870 | 122 | 21 426 |
| Montant débité (crédité) dans l'état du résultat net | (362) | 1 358 | – | 134 | (72) | 82 | (30) | 1 110 |
| Montant débité crédité aux autres éléments du résultat global | – | – | (424) | (550) | 72 | – | – | (902) |
| Montant crédité au goodwill | – | (1 223) | – | – | – | (9 865) | – | (11 088) |
| Différences de change | 6 | 365 | 2 | 72 | – | – | – | 445 |
| Au 31 décembre 2013 | 593 | 8 838 | 155 | 1 226 | – | 87 | 92 | 10 991 |

16 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

| | Immobi- lisations corporelles | Prestations de retraite différées | Immobi- lisations incorporelles | Instruments financiers dérivés | Crédit de taxe à l'investis- sement | Gain en capital non réalisé sur conversion de dettes à long terme | Total |
|--|-------------------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------------------|--|--|----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Passifs d'impôt différé | | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2012 | (27 584) | – | (22 908) | – | (107) | – | (50 599) |
| Montant débité dans l'état du résultat net | 726 | – | 3 776 | – | 1 | – | 4 503 |
| Montant débité (crédité) au goodwill | (15 016) | – | 22 | – | – | – | (14 994) |
| Différences de change | 393 | – | 462 | – | – | – | 855 |
| Au 31 décembre 2012 | (41 481) | – | (18 648) | – | (106) | – | (60 235) |
| Montant débité (crédité) dans l'état du résultat net | (5 281) | (30) | 1 477 | – | (2) | – | (3 836) |
| Montant crédité aux autres éléments du résultat global | – | (471) | – | (373) | – | (581) | (1 425) |
| Montant débité (crédité) au goodwill | 11 867 | – | (894) | – | – | – | 10 973 |
| Différences de change | (1 368) | – | (1 300) | – | – | – | (2 668) |
| Au 31 décembre 2013 | (36 263) | (501) | (19 365) | (373) | (108) | (581) | (57 191) |

En 2012, la Société n'a pas comptabilisé certains actifs d'impôt différé pour un montant de 378 \$ relativement à des pertes en capital s'élevant à 2 848 \$ qui peuvent être reportées indéfiniment contre de futurs gains en capital.

Des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt et autres impôts qui seraient exigibles relativement aux résultats non distribués de certaines filiales. Il n'est pas attendu que ces montants s'inversent dans un avenir prévisible. Les résultats non distribués totalisaient 133 321 \$ au 31 décembre 2013 (86 133 \$ en 2012).

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société constate des dépenses pour plusieurs types d'avantages sociaux futurs. Certains employés à la retraite participent à des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance de soins médicaux et dentaires et d'avantages complémentaires de retraite. Stella-Jones Canada Inc. contribue à des régimes interentreprises pour certains employés à salaire horaire et à quatre régimes de retraite à prestations définies pour des salariés et certains employés non syndiqués à salaire horaire.

Suite à l'acquisition de McFarland, la Société contribue maintenant à deux régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis.

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Tous les autres employés actifs ont droit à un régime de retraite collectif auquel la Société cotise pour une valeur équivalente à une fois et demie la cotisation des employés, jusqu'à un maximum de 4 % du salaire. La dépense pour les avantages sociaux futurs a été comptabilisée comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|--|-------|-------|
| | \$ | \$ |
| Régime d'avantages sociaux aux retraités | 154 | 154 |
| Régimes de retraite à prestations définies | 1 178 | 430 |
| Cotisations aux régimes interentreprises | 389 | 329 |
| Cotisations aux régimes enregistrés de retraite collectifs | 2 171 | 1 761 |

Le montant net présenté à l'état consolidé de la situation financière se détaille comme suit:

| | 2013 | 2012 |
|---|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Actifs | | |
| Actif au titre des prestations constituées, inclus dans « Autres actifs » | 1 979 | – |
| | 1 979 | – |
| Passifs | | |
| Passif au titre des prestations constituées, inclus dans « Avantages postérieurs à l'emploi » | (1 972) | (1 722) |
| Passif au titre des prestations constituées, inclus dans « Avantages postérieurs à l'emploi » | (1 752) | (3 052) |
| | (3 724) | (4 774) |

- a) Le régime d'avantages sociaux aux retraités est sans capitalisation et, depuis le 1^{er} juin 2011, ce régime est fermé pour tout nouvel employé. Pour ce régime, la Société comptabilise son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle de ce régime a été faite au 1^{er} juillet 2012 et la prochaine évaluation sera faite au 1^{er} juillet 2015.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives au régime d'avantages sociaux des retraités de la Société, établies par des actuaires indépendants :

| | 2013 | 2012 |
|--|-------|-------|
| | \$ | \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 722 | 1 630 |
| Coût des services rendus | 83 | 81 |
| Coût financier | 71 | 73 |
| Prestations versées | (45) | (50) |
| Écarts actuariels | (79) | (12) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 752 | 1 722 |
| Actifs du régime | | |
| Cotisations de l'employeur | 45 | 50 |
| Prestations versées | (45) | (50) |
| Juste valeur à la clôture de l'exercice | – | – |
| Obligation au titre des prestations constituées | 1 752 | 1 722 |

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les hypothèses importantes sont les suivantes :

| | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre | | |
| Taux d'actualisation | 4,7 | 4,0 |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 2,0 | 2,0 |
| Coût des prestations aux 31 décembre | | |
| Taux d'actualisation | 4,0 | 4,3 |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 2,0 | 2,0 |

Aux fins de l'évaluation, un taux de croissance annuelle du coût par employé des soins de santé couverts par les régimes de 9,5 % a été présumé pour 2009. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement de 0,5 % par année pour atteindre 5,0 %. Le taux utilisé en 2013 pour calculer le coût par employé des soins de santé a donc été de 7,5 %. Une augmentation ou une diminution de 1,0 % de ce taux aurait l'incidence suivante :

| | Hausse de 1 % | Baisse de 1 % |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées | 67 | (58) |
| Incidence sur le coût des prestations | 3 | (2) |

Les éléments des coûts du régime d'avantages sociaux aux retraités comptabilisés au cours de l'exercice sont les suivants :

| | 2013 | 2012 |
|---|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 83 | 81 |
| Coût financier | 71 | 73 |
| Coût des services passés | — | — |
| Coût comptabilisé au titre du régime d'avantages sociaux aux retraités | 154 | 154 |

| État consolidé du résultat global | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| | \$ | \$ |

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Exercices clos les 31 décembre | | |
| Écarts actuariels | 79 | 12 |
| Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôts | 79 | 12 |

| Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Solde des écarts actuariels aux 1 ^{er} janvier | (166) | (178) |
| Écarts actuariels nets comptabilisés durant l'exercice (nets d'impôt) | 59 | 12 |
| Solde des écarts actuariels aux 31 décembre | (107) | (166) |

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

- b) Les régimes de retraite à prestations définies de Stella-Jones Canada Inc. établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les régimes de retraite à prestations définies de McFarland établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et d'un montant fixe payable mensuellement. La Société constate son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes aux fins de comptabilité au 31 décembre de chaque année.

Les évaluations actuarielles sont mises à jour tous les trois ans et les plus récentes évaluations effectuées pour les six régimes de retraite sont les suivantes :

| | Date des dernières évaluations actuarielles |
|----------|--|
| Régime 1 | 31 décembre 2010 |
| Régime 2 | 31 décembre 2010 |
| Régime 3 | 31 décembre 2010 |
| Régime 4 | 31 décembre 2011 |
| Régime 5 | 31 décembre 2012 |
| Régime 6 | 31 décembre 2012 |

L'information concernant les régimes de retraite à prestations définies de la Société, autre que celle concernant le régime de retraite à prestations définies interentreprises, est la suivante dans sa totalité :

| | 2013 | 2012 |
|--|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 19 673 | 12 755 |
| Addition liée aux acquisitions d'entreprises | — | 6 001 |
| Coût des services rendus | 878 | 560 |
| Coût financier | 770 | 605 |
| Prestations versées | (680) | (611) |
| Écarts actuariels | | |
| Ajustements liés à l'expérience | 781 | (178) |
| Ajustements liés aux hypothèses démographiques | 403 | — |
| Ajustements liés aux hypothèses financières | (3 116) | 541 |
| Différence de change | 413 | — |
| Solde à la clôture de l'exercice | 19 122 | 19 673 |
| Actifs des régimes | | |
| Juste valeur à l'ouverture de l'exercice | 16 621 | 12 114 |
| Addition liée aux acquisitions d'entreprises | — | 3 266 |
| Revenu d'intérêt sur les actifs | 451 | 720 |
| Rendement des actifs excluant le revenu d'intérêt | 1 531 | 241 |
| Cotisations de l'employeur | 983 | 876 |
| Cotisations de l'employé | 19 | 15 |
| Prestations versées | (680) | (611) |
| Différence de change | 205 | — |
| Juste valeur à la clôture de l'exercice | 19 130 | 16 621 |
| Actif (obligation) au titre des prestations constituées | 8 | (3 052) |

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les montants de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice relativement aux régimes d'avantages sociaux comprennent les montants suivants qui ne sont pas entièrement capitalisés :

| | 2013 | 2012 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | 8 675 | 17 308 |
| Juste valeur de l'actif des régimes | 6 031 | 13 963 |
| Situation de capitalisation des régimes - Déficit | (2 644) | (3 345) |

Le pourcentage de l'actif des régimes est composé comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

| | 2013 | 2012 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| | % | % |
| Titres de participation | 48,0 | 46,0 |
| Titres de créance | 49,0 | 52,0 |
| Titres à court terme et trésorerie | 3,0 | 2,0 |
| | 100,0 | 100,0 |

Les hypothèses moyennes pondérées importantes sont les suivantes :

| | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre | | |
| Taux d'actualisation | 4,9 | 3,9 |
| Taux d'inflation | 2,0 | 2,0 |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3,0 | 3,0 |
| Coût des prestations des exercices clos les 31 décembre | | |
| Taux d'actualisation | 3,9 | 4,5 |
| Taux d'inflation | 2,0 | 2,3 |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3,0 | 4,0 |

Les composantes des coûts du régime de retraite à prestations définies de la Société constatés au cours de l'exercice sont les suivantes :

| | 2013 | 2012 |
|---|--------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Coûts des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations de l'employé | 859 | 545 |
| Coût financier | 770 | 605 |
| Revenu d'intérêt sur les actifs | (451) | (720) |
| Coût des services passés | - | - |
| Coûts comptabilisés au titre des prestations définies | 1 178 | 430 |

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les cotisations prévues au régime de retraite à prestations définies sont de 1 078 \$.

17 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

| État consolidé du résultat global | 2013 | 2012 |
|--|--------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Exercices clos les 31 décembre | | |
| Écarts actuariels | 3 464 | (65) |
| Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôts | 3 464 | (65) |
| Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 2013 | 2012 |
| | \$ | \$ |
| Solde des écarts actuariels aux 1 ^{er} janvier | (2 748) | (2 706) |
| Écarts actuariels nets comptabilisés durant l'exercice (nets d'impôt) | 2 463 | (42) |
| Solde des écarts actuariels aux 31 décembre | (285) | (2 748) |

18 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- La Société fait face, le cas échéant, à des réclamations et à des poursuites dans le cours normal de ses activités. Aucune provision relative à ces réclamations n'a été enregistrée dans les états financiers consolidés, étant donné que les opinions légales indiquent qu'il est improbable qu'une obligation significative ne survienne.
- La Société a émis des garanties de 33 636 \$ (44 061 \$ en 2012) en vertu de lettres de crédit et de diverses cautions de soumission et de garantie de bonne exécution. La direction de la Société ne croit pas probable que ces garanties seront exigibles et n'a donc enregistré aucune provision relative à celles-ci dans les états financiers consolidés.
- Les paiements minimaux exigibles dans l'avenir aux termes de contrats de location-simple relatifs à des terrains, à de l'équipement et à du matériel roulant sont les suivants :

| | \$ |
|--------------|---------------|
| 2014 | 11 953 |
| 2015 | 9 616 |
| 2016 | 7 487 |
| 2017 | 5 499 |
| 2018 | 3 775 |
| Par la suite | 15 019 |
| | 53 349 |

- Les activités de la Société sont assujetties aux lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens ainsi qu'à ceux du gouvernement fédéral et des États américains en matière d'environnement qui régissent, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et le rejet d'effluents. La Société prend des mesures pour se conformer à ces lois et règlements. Par contre, ces mesures sont soumises aux incertitudes relatives aux changements dans les exigences légales, à leur mise en application et au développement des procédés technologiques.
- La Société détient des contrats en vertu desquels des tiers concessionnaires qui exploitent certaines zones doivent assumer la responsabilité du reboisement. Si des tiers concessionnaires devaient faillir à leurs obligations, la Société devrait assumer la responsabilité des coûts futurs supplémentaires de reboisement, dont la valeur estimative est actuellement de 785 \$ (730 \$ en 2012). Advenant le réalisation d'une telle éventualité, les paiements nécessaires seront passés en charge dans la période au cours de laquelle ils ont été connus et ils ne sont pas inclus dans la provision pour reboisement.

19 INSTRUMENTS FINANCIERS

Valeur comptable et juste valeur

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et de ses passifs financiers courants se rapprochait de leur valeur comptable à la date de l'état consolidé de la situation financière étant donné que ces instruments arrivent à échéance à court terme. La juste valeur des créances non courantes et des passifs financiers de la Société portant intérêt se rapproche également de leur valeur comptable à moins d'indication contraire, divulguée ailleurs dans les états financiers consolidés. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été ajustée en fonction d'informations obtenues sur le marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société enregistre une perte financière advenant le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour la Société, le risque de crédit provient principalement des débiteurs.

L'importance de ce risque pour la Société dépend essentiellement des caractéristiques de chaque client. La direction de la Société est d'avis que ce risque est limité, car elle traite majoritairement avec des sociétés ferroviaires, de services publics et de télécommunications, ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

La direction de la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le profil de chaque nouveau client est étudié avant que les modalités habituelles de paiement et de livraison ne soient offertes. L'étude de crédit comprend l'examen des notations externes, lorsque disponibles, ainsi que des références prises auprès d'autres fournisseurs. Chaque client a une limite d'achat, qui représente un crédit maximal préautorisé par la direction. Une revue mensuelle de l'âge des débiteurs est faite par la direction pour chaque point de vente. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences de crédit à la suite de l'évaluation peuvent uniquement traiter avec la Société sur une base de prépaiement.

La Note 5 fournit des détails sur l'âge des débiteurs et la provision pour créances douteuses aux 31 décembre 2013 et 2012. En 2013, la Société avait un client qui représentait 10,0 % des ventes (14,0 % en 2012). Au 31 décembre 2013, le solde des débiteurs pour ce client était de 1 464 \$ (1 278 \$ en 2012).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci seront exigibles. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour régler ses passifs lorsqu'ils deviendront exigibles, dans des conditions normales aussi bien qu'inhabituelles, sans subir de pertes ou porter atteinte à sa réputation.

La Société s'assure d'avoir en place les facilités de crédit nécessaires pour financer les besoins de fonds de roulement, régler les charges opérationnelles et s'acquitter de ses obligations financières. Les stocks constituent un élément important du fonds de roulement, en raison des longues périodes nécessaires pour sécher le bois à l'air, ce qui peut parfois faire en sorte qu'il s'écoulera plus de neuf mois avant qu'une vente ne soit conclue.

19 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

La Société fait un suivi de tous ses passifs financiers et s'assure d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses paiements futurs. Les activités opérationnelles de la Société sont la première source de trésorerie. La Société détient également une facilité de crédit renouvelable engagée (Note 12(a)) rendue disponible par un syndicat bancaire, laquelle peut être utilisée pour répondre aux besoins du fonds de roulement ainsi qu'aux besoins généraux de la Société. Au 31 décembre 2013, un montant de 320 360 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable engagée de la Société. Le tableau suivant détaille les échéances liées aux passifs financiers aux 31 décembre :

| | 2013 | | | | | |
|---|-----------------------|------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| | Valeurs comptables | Remboursement contractuel | Moins de 1 an | Entre 1 et 3 ans | Entre 3 et 5 ans | Plus de 5 ans |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 58 054 | 58 054 | 58 054 | – | – | – |
| Obligations liées à la dette à long terme | 372 891 | 407 309 | 11 326 | 57 838 | 332 423 | 5 722 |
| Swaps de taux d'intérêt | 1 133 | 4 221 | 1 490 | 2 234 | 497 | – |
| Ententes de non-concurrence | 1 752 | 1 862 | 917 | 785 | 160 | – |
| | 433 830 | 471 446 | 71 787 | 60 857 | 333 080 | 5 722 |

| | 2012 | | | | | |
|---|-----------------------|------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| | Valeurs comptables | Remboursement contractuel | Moins de 1 an | Entre 1 et 3 ans | Entre 3 et 5 ans | Plus de 5 ans |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Dette bancaire | 14 000 | 14 000 | 14 000 | – | – | – |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 65 836 | 65 836 | 65 836 | – | – | – |
| Obligations liées à la dette à long terme | 349 608 | 388 324 | 15 188 | 18 457 | 346 440 | 8 239 |
| Swaps de taux d'intérêt | 1 926 | 5 010 | 1 355 | 2 427 | 1 228 | – |
| Ententes de non-concurrence | 2 704 | 2 953 | 1 740 | 915 | 298 | – |
| | 434 074 | 476 123 | 98 119 | 21 799 | 347 966 | 8 239 |

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque lié à la variation des prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêt, et à son incidence sur les bénéfices de la Société et la valeur de ses instruments financiers. L'objectif de la gestion des risques de marché est de gérer et de contrôler ces risques selon des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Risque de change

Le risque de la Société lié aux gains ou aux pertes de change résultant des fluctuations du taux de change découle des opérations de vente et d'achat en dollars américains effectuées par ses installations canadiennes ainsi qu'aux dettes à long terme libellées en dollars américains détenues par ses entreprises canadiennes. La Société assure le suivi de ses transactions en dollars américains générées par ses établissements canadiens et conclut des ententes de couvertures afin de limiter son risque de change. Ses opérations de couverture de base consistent en des contrats de change à terme pour la vente de devises américaines et en l'achat de biens et services en dollars américains. La Société a également recours à des contrats de change à terme pour l'achat de devises américaines dans le cadre des achats importants de biens et de services qui ne sont pas protégés par des instruments de couverture normaux. La Société n'avait aucun contrat de change à terme en vigueur au 31 décembre 2013.

19 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de change (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information sur l'incidence d'une appréciation de 10,0 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur le résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Pour une dépréciation de 10,0 % du dollar américain par rapport au dollar canadien, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur le résultat net et le résultat global.

| | 2013 | 2012 |
|----------------------------|-------|---------|
| | \$ | \$ |
| Diminution du résultat net | (900) | (1 631) |

Cette analyse considère l'incidence d'une variation du taux de change sur les actifs et les passifs financiers libellés en devise américaine se trouvant à l'état consolidé de la situation financière des entités canadiennes :

| | 2013 | 2012 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs | | |
| Débiteurs | 1 492 | 168 |
| Passifs | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 3 584 | 2 148 |
| Dette à long terme | 6 907 | 14 373 |
| | 10 491 | 16 521 |

L'incidence d'une variation du taux de change sur les dettes à long terme des entités canadiennes libellées en dollar américain a été exclue en grande partie de l'analyse de sensibilité des autres éléments du résultat global, car elles ont été désignées comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger (Note 12).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2013, la Société a atténué son exposition au risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme. Si on considère l'effet des swaps de taux d'intérêt, 66,0 % (67,0 % en 2012) de la dette à long terme de la Société est à taux fixe.

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire les incidences des fluctuations de taux sur ses dettes à court et à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant du capital nominal sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. La charge d'intérêts sur la dette est ajustée de manière à y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt.

La facilité de crédit renouvelable engagée définie à la Note 12(a) est rendue disponible par un syndicat bancaire. Le financement de cette facilité est lié au taux préférentiel des banques canadiennes, au taux des BA, au taux de base américain ou au taux LIBOR. La Société réduit les incidences des fluctuations des taux d'intérêt en concluant des swaps de taux d'intérêt comme il est indiqué ci-dessous. L'incidence d'une hausse de 10,0 % de ces taux sur le solde annuel moyen de cette facilité de crédit opérationnel, pour les emprunts n'ayant pas fait l'objet de swaps, aurait augmenté la charge d'intérêts de 180 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (85 \$ en 2012).

19 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Société aux 31 décembre :

| | | | | 2013 |
|-----------------|---|-------------------|---------------|-----------------------|
| Montant nominal | Instrument d'emprunt connexe | Taux fixe payé | Échéance | Équivalent nominal |
| | | % | | \$ CA |
| 10 000 \$ CA | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,09* | Août 2014 | 10 000 |
| 10 000 \$ CA | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,57* | Août 2016 | 10 000 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,71* | Décembre 2017 | 26 590 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,69* | Décembre 2017 | 26 590 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,71* | Décembre 2017 | 26 590 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,70* | Décembre 2017 | 26 590 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,16* | Décembre 2016 | 26 590 |
| 15 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,45* | Août 2016 | 15 954 |
| 15 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,75* | Août 2014 | 15 954 |
| 5 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 5,80 | Juillet 2015 | 5 318 |
| 5 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 5,54 | Juillet 2015 | 5 318 |
| 1 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 4,69 | Décembre 2015 | 1 064 |
| 5 600 \$ US | Obligation – Comté de Fulton, Kentucky | 2,99 | Décembre 2015 | 5 956 |

| | | | | 2012 |
|-----------------|---|-------------------|---------------|-----------------------|
| Montant nominal | Instrument d'emprunt connexe | Taux fixe payé | Échéance | Équivalent nominal |
| | | % | | \$ CA |
| 10 000 \$ CA | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,09* | Août 2014 | 10 000 |
| 10 000 \$ CA | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,57* | Août 2016 | 10 000 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,71* | Décembre 2017 | 24 873 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,69* | Décembre 2017 | 24 873 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,71* | Décembre 2017 | 24 873 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,70* | Décembre 2017 | 24 873 |
| 25 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,16* | Décembre 2016 | 24 873 |
| 15 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 1,45* | Août 2016 | 14 294 |
| 15 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 0,75* | Août 2014 | 14 294 |
| 5 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 5,80 | Juillet 2015 | 4 975 |
| 5 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 5,54 | Juillet 2015 | 4 975 |
| 1 000 \$ US | Facilité de crédit renouvelable engagée | 4,69 | Décembre 2015 | 995 |
| 5 600 \$ US | Obligation – Comté de Fulton, Kentucky | 2,99 | Décembre 2015 | 5 571 |

* Plus marge applicable

Les swaps de taux d'intérêt détenus par la Société sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie. La documentation des couvertures de flux de trésorerie permet la substitution de la dette sous-jacente pour autant que l'efficacité de la couverture soit démontrée. Au 31 décembre 2013, toutes les couvertures de flux de trésorerie étaient efficaces.

19 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La juste valeur de ces instruments financiers a été établie en confirmant les valeurs au marché auprès de tierces parties au 31 décembre 2013. Ce type d'évaluation est de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur, conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. La description de chaque niveau de cette hiérarchie est définie comme suit :

- Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ;
- Niveau 3 : Les données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt basée sur les exigences en matière de règlement en trésorerie au 31 décembre 2013 représente un actif net de 986 \$ (perte nette de 1 728 \$ en 2012), montant duquel un actif de 2 119 \$ est présenté à l'actif non courant et un passif de 1 133 \$ est présentée au passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière. Une diminution de 10,0 % des taux d'intérêt au 31 décembre 2013 aurait réduit le gain net présenté aux autres éléments du résultat global de 99 \$ (173 \$ en 2012) approximativement. Pour une augmentation de 10,0 % des taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale en sens inverse.

20 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées, tout en maintenant une approche prudente à l'égard du levier financier et de la gestion du risque financier. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou bien acquérir ou vendre des actifs pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société se compose de la dette totale, qui comprend la dette bancaire et les capitaux propres, lesquels comprennent le capital actions.

| | 2013 | 2012 |
|---|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Dette totale | 372 891 | 363 608 |
| Capitaux propres | 572 183 | 468 751 |
| Total du capital | 945 074 | 832 359 |
| Ratio de la dette totale sur la capitalisation totale | 0,39:1 | 0,44:1 |

Le capital de la Société est principalement affecté au financement du fonds de roulement hors trésorerie, des dépenses d'investissement liées à l'expansion de la capacité ainsi qu'aux acquisitions. La Société finance actuellement ces besoins à même ses flux de trésorerie internes et sa facilité de crédit renouvelable engagée. Toutefois, l'acquisition future d'entreprises pourrait nécessiter de nouvelles sources de financement.

Comme principale mesure de suivi de son levier financier, la Société se sert du ratio de la dette totale sur la capitalisation totale qu'elle vise à maintenir dans une fourchette de 0,20:1 à 0,75:1. Le ratio de la dette totale sur la capitalisation totale se définit comme étant la dette totale divisée par le total du capital.

21 TRANSACTIONS ENTRE DES PARTIES LIÉES

a) Transactions

La Société a conclu les transactions suivantes avec les parties liées :

| | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| | \$ | \$ |
| Stella Jones International S.A.* | | |
| Honoraires payés pour des services de marketing et des services techniques | 200 | 200 |
| Stella International S.A. et James Jones & Sons Limited** | | |
| Honoraires payés pour des services de marketing et des services techniques | 100 | 100 |
| Autre | | |
| Frais juridiques d'un cabinet dans lequel un administrateur de la Société est un associé | 388 | 458 |

* Stella Jones International S.A. détient, directement ou indirectement, approximativement 38,7 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

** Stella International S.A. et James Jones & Sons Limited détiennent respectivement 51,0 % et 49,0 % de la totalité des actions à droit de vote de Stella Jones International S.A.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Le 30 novembre 2012, en relation avec l'acquisition de McFarland, la Société a conclu un placement privé de reçus de souscription avec Stella Jones International S.A. Ce placement privé a généré un produit brut de 30 960 \$.

Aux 31 décembre, les états consolidés de la situation financière incluent les montants suivants conclus avec des parties liées :

| | 2013 | 2012 |
|--|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Montants à payer à Stella International S.A. et James Jones & Sons Limited | 25 | 25 |
| Montants à payer à Stella Jones International S.A. | 50 | 50 |
| Montants à payer à un cabinet dans lequel un administrateur de la Société est un associé | 31 | 219 |
| | 106 | 294 |

b) Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent certains administrateurs (internes et externes) et certains membres de la haute direction. Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée ou à verser aux membres clés de la direction.

| | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, rémunération et autres avantages | 3 863 | 4 417 |
| Paiements fondés sur des actions | 46 | 81 |
| | 3 909 | 4 498 |

22 INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un secteur d'activité, soit la production et la vente de bois traité sous pression et les services connexes. Ses usines sont situées dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de même que dans les États américains de la Pennsylvanie, de la Virginie, de la Virginie-Occidentale, du Kentucky, du Wisconsin, de l'Alabama, de l'Indiana, de la Louisiane, du Tennessee, de l'Arkansas, de l'Oregon, du Mississippi, de Washington, du Nevada, de l'Arizona, du Texas et de la Géorgie. Également, la Société exploite un large réseau de distribution à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Les ventes sont attribuées aux différents pays selon l'emplacement du client, comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Canada | 209 180 | 228 356 |
| États-Unis | 760 969 | 489 138 |
| | 970 149 | 717 494 |

Les ventes par produit se détaillent comme suit au 31 décembre :

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Traverses de chemin de fer | 393 968 | 404 461 |
| Poteaux destinés aux sociétés de services publics | 405 808 | 218 491 |
| Produits industriels | 58 079 | 59 035 |
| Bois à usage résidentiel | 112 294 | 35 507 |
| | 970 149 | 717 494 |

Les immobilisations corporelles sont attribuées aux différents pays selon leur emplacement, comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Canada | 64 484 | 59 380 |
| États-Unis | 169 750 | 129 648 |
| | 234 234 | 189 028 |

Les immobilisations incorporelles, d'une valeur comptable nette de 84 559 \$ (83 109 \$ en 2012) sont attribuées aux activités américaines de la Société.

Le goodwill d'une valeur de 155 004 \$ (135 834 \$ en 2012) est attribué aux États-Unis, l'emplacement dans lequel les UGT font la majorité de leurs affaires.

23 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 13 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action ordinaire payable le 30 avril 2014 aux actionnaires inscrits aux registres de la Société à la fermeture des affaires le 2 avril 2014.